

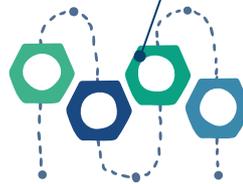
KIT ACCEPTABILITÉ

Tout savoir sur comment communiquer et concerter,
appliquer la charte Méthà'Normandie
et réussir à intégrer votre projet au territoire.

 **CHARTRE**



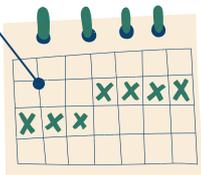
2 PARCOURS
ÉTAPE PAR ÉTAPE



3 BOÎTE À OUTILS



1 FRISE CHRONOLOGIQUE
(VISION D'ENSEMBLE)



FAQ

5 FOIRE AUX QUESTIONS



6 EXEMPLE DE DÉMARCHE

4 ANNUAIRE D'ACTEURS



7 FORMATION



8 BIBLIO UTILE

“

Quelle que soit la typologie ou la taille d'un projet de méthanisation, il est primordial de mettre en place un processus d'information et de concertation des acteurs locaux tout au long de son développement.

C'est cette démarche de dialogue territorial qui va faciliter l'intégration d'un projet à son territoire.

”



Officialisation de la charte Métha'Normandie par les acteurs régionaux signataires

p. 7

CHARTRE MÉTHA'NORMANDIE



p. 11

FRISE CHRONOLOGIQUE (VISION D'ENSEMBLE)



p. 15

PARCOURS ÉTAPE PAR ÉTAPE

Diagnostic et état des lieux, Projection/Stratégie, Dialogue avec les élus, Ouverture du dialogue aux acteurs du territoire, Mise en place et maintien des espaces de dialogue, Valorisation des démarches



p. 27

BOÎTE À OUTILS



p. 31

ANNUAIRE ACTEURS

*Listes des **professionnels et acteurs régionaux** pouvant accompagner le dialogue territorial*



p. 37

FOIRE AUX QUESTIONS



p. 49

EXEMPLE DE DÉMARCHE

Pour aborder la prévention et la gestion des nuisances potentielles



p. 53

FORMATION



p. 57

BIBLIO UTILE



Contexte régional



◆ La méthanisation en Normandie

La filière méthanisation suit son développement en France et dans nos territoires, avec environ 191 unités en Normandie, fin 2023. Le parc d'unités ne cesse d'augmenter depuis 2017 avec en moyenne + 19 unités/an.

La Région Normandie, cheffe de file des politiques relatives à l'énergie depuis la loi NOTRe, s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de développement de la méthanisation dans son mix énergétique renouvelable - objectifs traduits dans son Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET). À l'horizon 2030, la production de biométhane visée est de 1 700 GWh et la production d'électricité issue de biogaz de 560 GWh.

◆ Une filière animée par Métha' Normandie

Afin de promouvoir et développer la méthanisation, la Région Normandie, l'ADEME et les syndicats d'énergie, ont uni leurs efforts pour soutenir le plan Métha' Normandie. Ce programme est co-animé par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et Biomasse Normandie.

Il vise à mettre en œuvre une animation locale permettant d'inscrire et d'impliquer tous les acteurs du territoire (*collectivités, agriculteurs, industriels, opérateurs économiques, gestionnaires d'équipements publics, services de l'État, organismes bancaires...*) dans une dynamique de développement de la méthanisation sur le territoire régional.



◆ Un volet appropriation locale renforcé, porté par la charte Métha'Normandie

Pour œuvrer à l'acceptabilité des projets, les partenaires du Métha'Normandie renforcent leurs actions en lien avec l'intégration territoriale et l'appropriation locale des projets. En 2023, Métha'Normandie s'est muni d'une charte régionale encourageant le dialogue territorial.

L'objectif de cette charte est de favoriser les porteurs de projets qui s'engagent à informer et concerter les acteurs locaux afin de faciliter l'intégration territoriale de leur unité - et plus globalement l'acceptabilité de la filière méthanisation.

Fait d'importance, la signature de la charte et la mise en application de ses engagements par les porteurs de projets sont des critères d'éligibilité aux aides à l'investissement de la Région Normandie et aux études préliminaires de l'ADEME.

La charte Métha'Normandie et son suivi sont soutenus par la Région Normandie, l'ADEME, le SDEM50, le SDEC Énergie, le SIEGE 27, le Te61, le SDE76, Biomasse Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la DREAL Normandie, la DRAAF Normandie, GRDF, GRTgaz et ENERCOOP Normandie.

Consultez la charte Métha'Normandie sur www.methanormandie.fr/monter-un-projet/charte/

À noter que, dans le cadre de Métha'Normandie, le dialogue territorial® fait directement référence aux démarches de communication, de dialogue et de concertation mises en place autour des projets de méthanisation et qui veillent à la bonne intégration des projets à leur territoire.



Plus d'info sur



Métha'Normandie vous accompagne

Le Pack Acceptabilité

Pour mieux accompagner les porteurs de projets et les aider à réunir les conditions de l'acceptabilité autour de leur unité de méthanisation, le Métha'Normandie offre un accompagnement GRATUIT (hors formation) pour aiguiller, orienter et conseiller dans les démarches de dialogue territorial.

Le Kit Acceptabilité

Le document présent est un KIT dont le but est de centraliser tous les éléments d'informations pouvant guider les porteurs de projets dans leurs démarches de communication et de concertation avec les acteurs locaux. On y retrouve des outils utiles, des conseils, des retours d'expériences, des listes d'acteurs accompagnateurs, des réponses aux questions des nuisances potentielles, etc.

Ce KIT est une des quatre briques qui composent le Pack Acceptabilité, l'offre Métha'Normandie pour accompagner les porteurs de projets sur ce volet.



Contactez-nous !



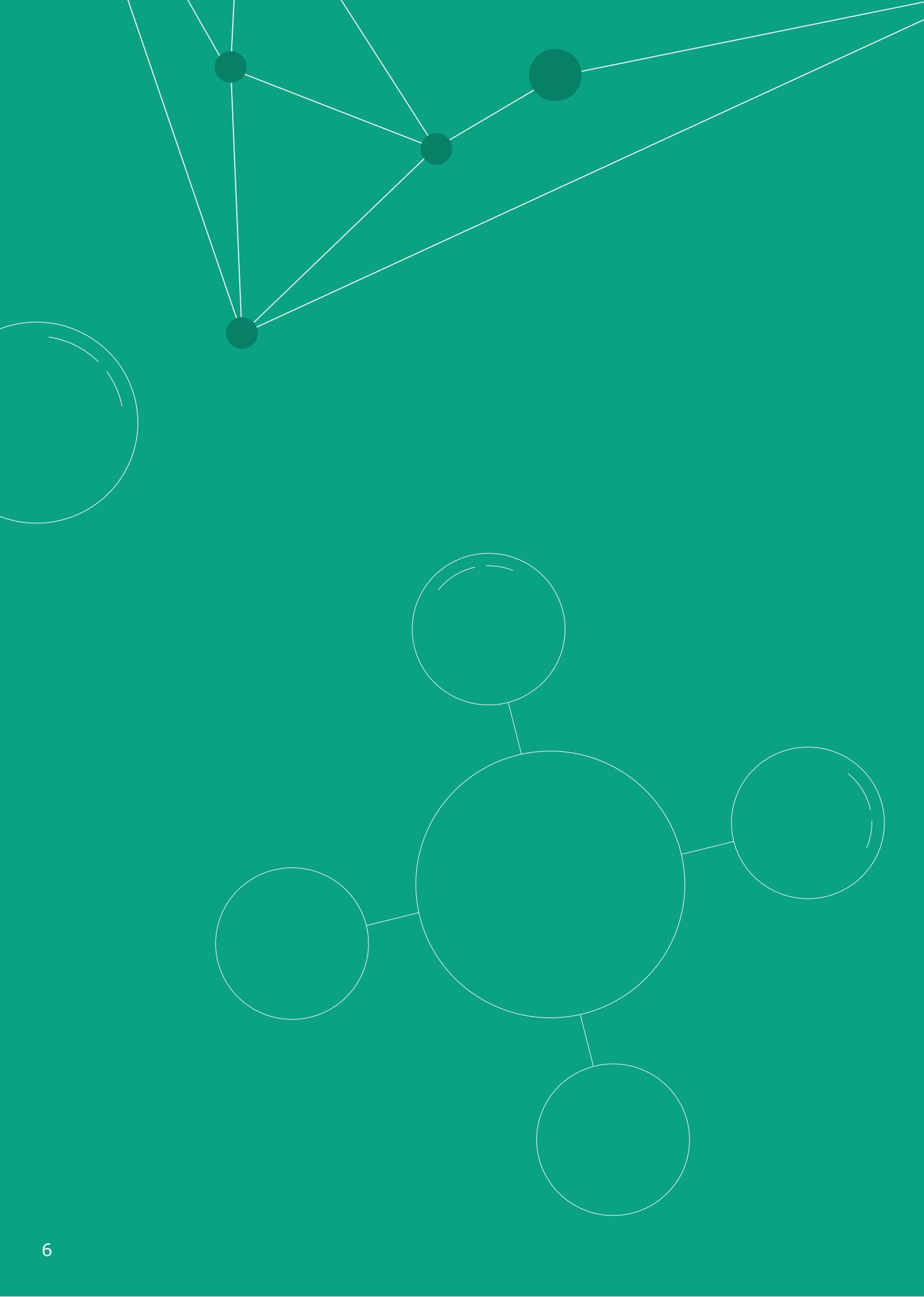
02 31 34 17 69



l.marie@biomasse-normandie.org
ou contact@methanormandie.fr

Pour en savoir plus

<https://www.methanormandie.fr/la-filiere-en-normandie/acceptabilite/>





La charte Métha'Normandie

Au centre de l'accompagnement Métha'Normandie sur le volet acceptabilité, il y a la charte Métha'Normandie, document d'engagements, qui vise à encourager le dialogue territorial. La charte Métha'Normandie est à signer par les porteurs de projets, signable par les élus locaux et déjà ratifiée par les acteurs régionaux.



Pourquoi signer la charte ?



La charte, c'est la preuve de votre engagement pour une méthanisation mieux intégrée à votre territoire et aux populations locales.



En la ratifiant et en appliquant vos engagements, vous êtes acteur de l'acceptabilité autour de votre projet mais aussi de l'acceptabilité de la filière.



Votre signature vous ouvre l'accès à un accompagnement plus personnalisé composé d'un suivi des démarches de dialogue territorial, un KIT avec des outils et des préconisations ainsi qu'une formation.



La charte est un critère d'écoconditionnalité pour être éligible à des aides financières de l'ADEME et du fonds FEDER (Région Normandie) :

ADEME Normandie

Cela concerne les subventions aux études de faisabilité technico-économiques de projets, aux études d'acceptabilité et aux études détaillées de raccordement. À noter que le porteur de projets doit signer la Charte Métha'Normandie dans les 3 mois après la signature d'une convention de financement pour débloquer les fonds.

Région Normandie

Cela concerne les aides à l'investissement.



En tant qu'élu signataire, vous vous engagez à jouer votre rôle de facilitateur de dialogue autour des projets de méthanisation sur votre territoire. Vous voyez l'acceptabilité comme un facteur de réussite des projets et le dialogue territorial comme un moyen pour y parvenir.



Rappel des engagements

de la Charte Métha'Normandie à signer par les porteurs de projets



1

S'informer sur les ressorts de l'acceptabilité sociale et l'importance de mettre en place le dialogue territorial le plus en amont possible.

| Je consulte le KIT ACCEPTABILITÉ pour tout savoir sur comment communiquer et concerter autour de mon projet de méthanisation et appliquer les engagements de la charte.

2

Se renseigner sur le financement participatif et sur les projets citoyens.

| Je consulte la charte Énergie Partagée

3

Chercher à se faire accompagner par des professionnels dans le processus de dialogue territorial (d'acceptabilité sociale).

| Que ce soit par des partenaires Métha'Normandie ou par un accompagnement plus poussé de professionnels de la communication/médiation/concertation.

4

Entrer en contact avec les élus locaux et les informer de son projet pour en faciliter l'intégration territoriale.

5

Présenter et expliquer son projet de méthanisation aux acteurs locaux, le plus en amont possible.

| Les enjeux et principes de la méthanisation, les grandes lignes du projet (voie de valorisation, intrants envisagés, partenaires potentiels, emplacements possibles, gestion du digestat), les motivations et profils des porteurs, les grandes échéances et la gestion et la prévention de nuisances potentielles.

6

Dialoguer et concerter autour des sujets d'intérêts en lien avec l'intégration territoriale.

| Emplacement du projet, intégration paysagère, logistique du transport engendré, gestion des odeurs, synergies identifiables sur le territoire...

7

Maintenir l'information des acteurs locaux dans le temps.

| J'informe sur les étapes et les évolutions du projet, et si mon projet est lié à mon activité (exploitation agricole/activité industrielle), j'informe des évolutions induites par mon projet sur cette dernière.

8

Respecter les critères techniques et réglementaires.

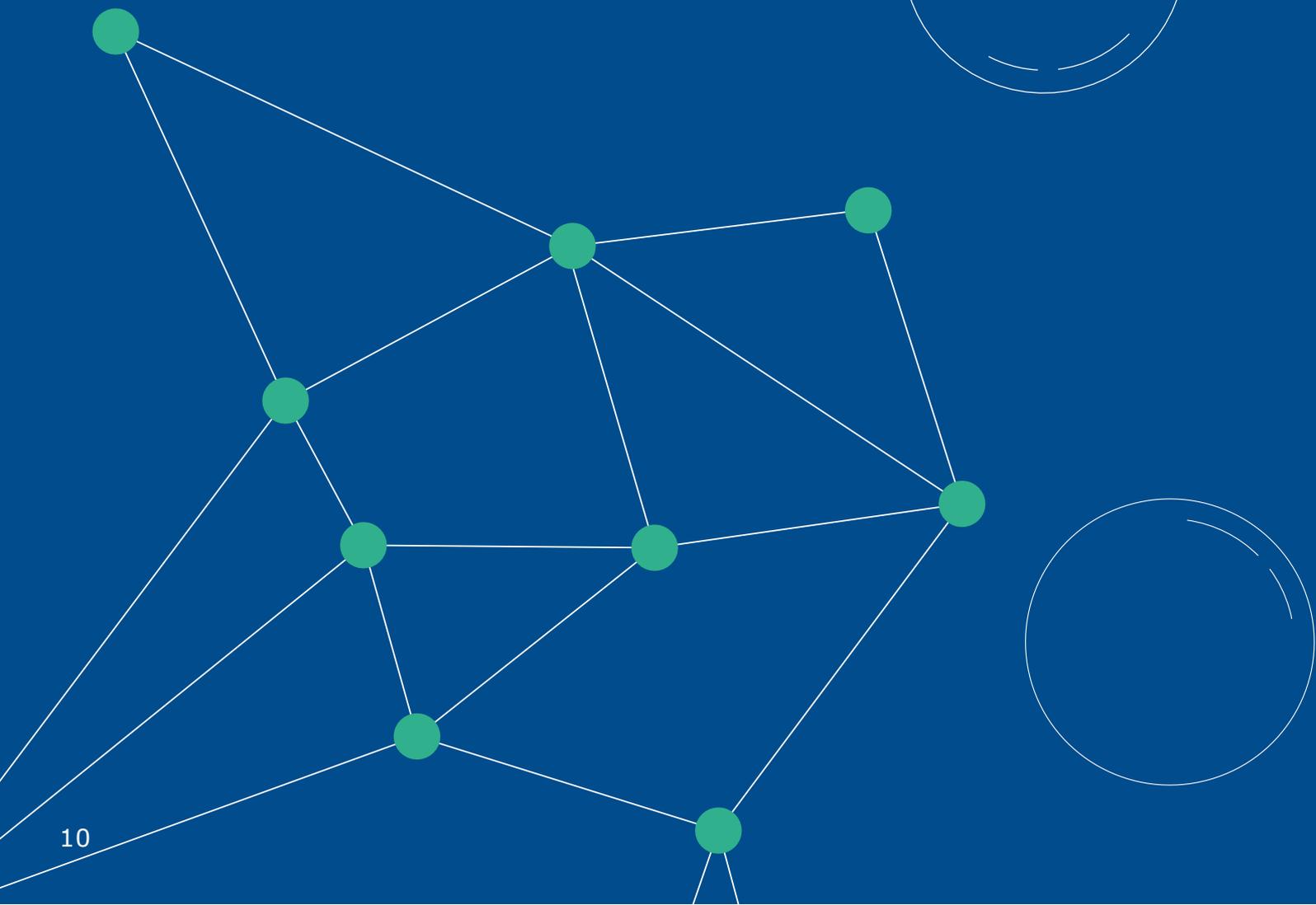
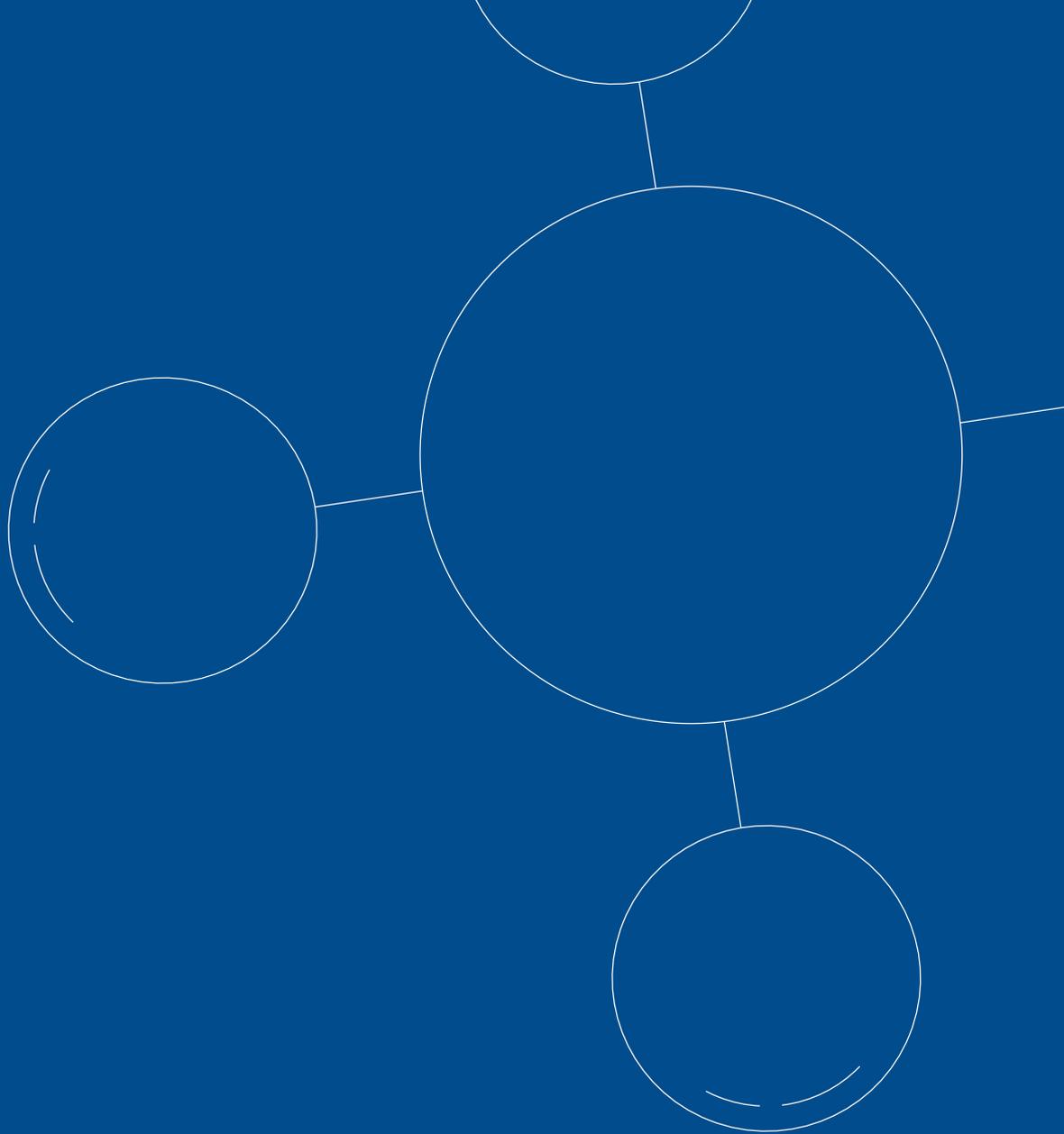
(ICPE, agrément sanitaire, permis de construire, demandes de subventions)

Où trouver la charte entière ?

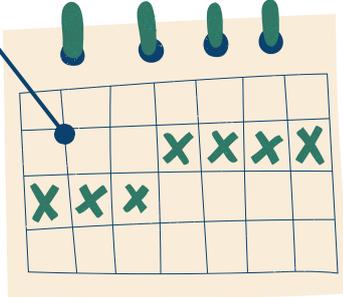
pour consulter les engagements des élus locaux signataires et des acteurs régionaux

<https://www.methanormandie.fr/monter-un-projet/charte/>





1 **FRISE CHRONOLOGIQUE**
(VISION D'ENSEMBLE)





Porteurs de projet



Élus locaux



Acteurs régionaux

Les étapes administratives d'un projet

Les étapes d'une démarche de dialogue territorial réussie

La chronologie des engagements de la charte Métha'Normandie à appliquer par les porteurs de projets

Les sujets à aborder par les porteurs de projets lors des démarches d'information et de dialogue

Le rôle de facilitateur des élus selon la charte Métha'Normandie

Les acteurs qui peuvent accompagner ces démarches

Les aides pour financer les démarches d'acceptabilité

Études préliminaires (6 mois à 1 an)

1

DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

2

PROJECTION/ STRATÉGIE

3

ENTAMER LE DIALOGUE TERRITORIAL AVEC LES ÉLUS LOCAUX



Signer la charte Métha'Normandie

1 S'informer sur la notion d'acceptabilité et ses ressorts

2 Se renseigner sur le financement participatif et sur les projets citoyens

3 Chercher à se faire accompagner par des professionnels du dialogue territorial

4 Entrer en contact avec les élus locaux et présenter le projet

5 Informer

6 Dialoguer

Avant de se lancer dans le dialogue territorial, il est préconisé d'avoir déjà une bonne vision des grandes lignes de son projet, c'est-à-dire :

- principes, enjeux et atouts
- valorisation biogaz
- intrants envisagés
- partenaires potentiels
- gestion du digestat
- emplacements envisagés



L'emplacement et



Les grandes lignes



Les principes et les



La gestion des nuis



Les étapes du dialo



Les évolutions auto

Informer le porteur de projets sur les spécificités du territoire

Les é

1^{er} échange



Métha'Normandie

Les professionnels de la

Aides FEDER (Région

mis de construire et ICPE

Développement du projet (~ 1 an et demi)

Construction du site

4

OUVRIR LE DIALOGUE TERRITORIAL AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

5

MAINTENIR DES ESPACES DE DIALOGUE

6

VALORISER LES DÉMARCHES EFFECTUÉES

1



présenter et expliquer son projet aux acteurs locaux

ner et communiquer sur les sujets d'intérêt

oguer et concerter sur les sujets d'intérêt

Poursuivre et maintenir le dialogue territorial

l'intégration paysagère

du projet

s enjeux de la méthanisation

sances potentielles (odeurs, transports, incendies...)

ogique territoriale envisagées + la recherche de synergies locales

our du projet

Poursuivre et maintenir le dialogue territorial

Faciliter l'organisation des échanges (ex : permanences, matériels, ressources...)

Faciliter la mise en relation des acteurs locaux

Identifier des synergies locales autour du projet

élus locaux concernés par la méthanisation peuvent faciliter le dialogue territorial autour du projet

2^{ème} échange



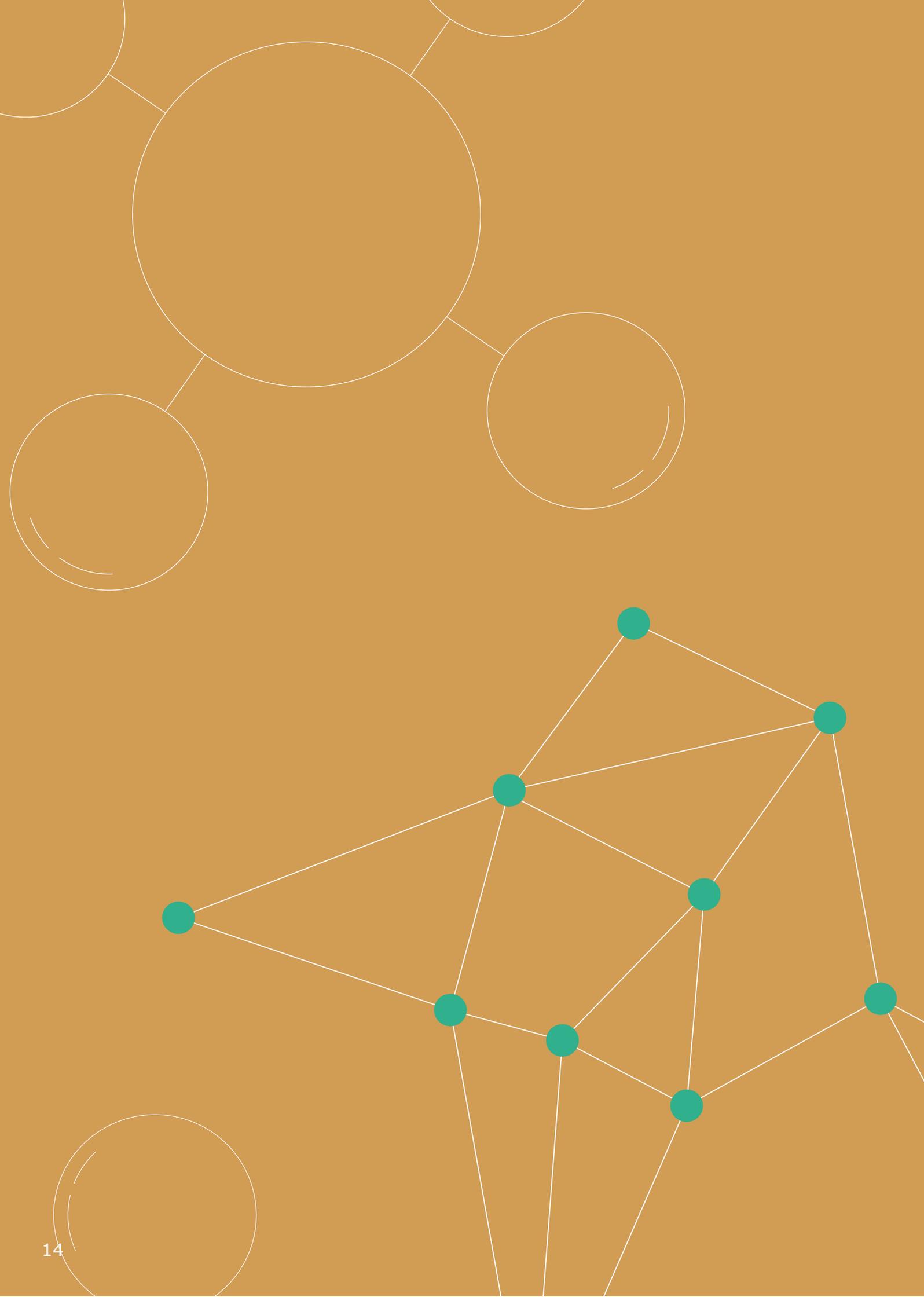
Métha'Normandie

3^{ème} échange



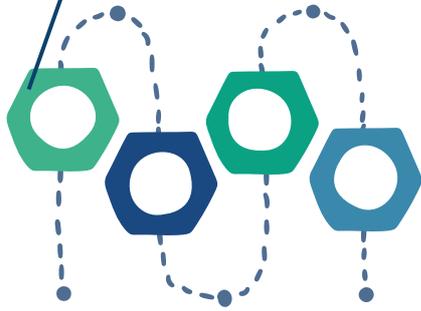
médiation, de la communication et de la concertation (agences, cabinets...)

Normandie), aides ADEME, certains syndicats départementaux d'énergie



2

PARCOURS ÉTAPE PAR ÉTAPE



Les étapes du dialogue territorial

1 parcours étape par étape

Dans cette partie, nous prenons le temps de détailler la frise chronologique présentée dans le KIT (page 12).



Ce kit peut se lire comme un parcours avec des étapes à valider.

Cochez la case prévue à cet effet lorsque vous avez réalisé ou pris connaissance de l'étape.



Question clé



Action à réaliser

1

DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX



Dans quel contexte s'inscrit votre projet ?

La première étape, avant de vous lancer dans une démarche de dialogue, est de comprendre l'environnement autour de votre projet. En d'autres termes, il est impératif d'identifier les enjeux de votre territoire et d'analyser les jeux d'acteurs.



Y a-t-il déjà eu des projets de méthanisation dans les environs ? D'autres projets d'énergie renouvelable visibles ?



Y a-t-il d'autres échéances importantes pour le territoire ? (élections, projet d'urbanisme...)



Quels sujets/enjeux semblent prioritaires pour les acteurs locaux ? (pratiques agricoles, sécurité, cadre de vie, environnement...)



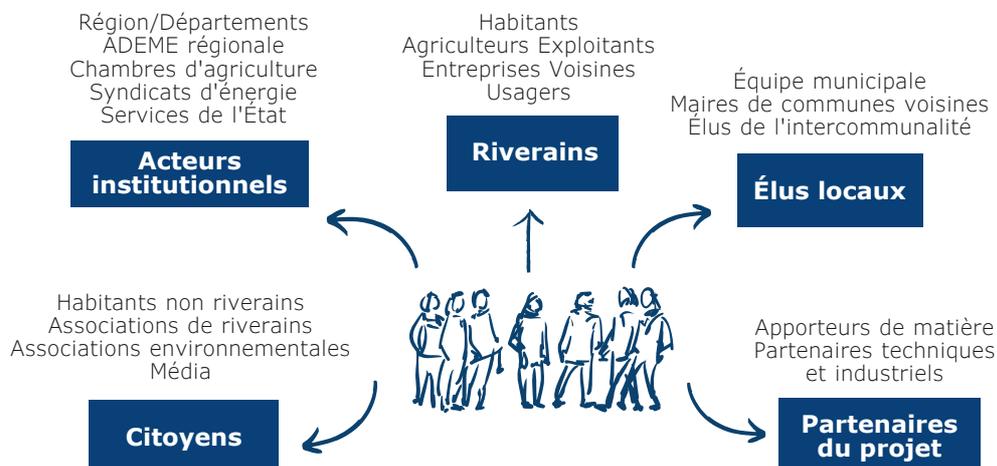
Votre projet répond-il à des attentes, des priorités ou des politiques du territoire ?

Ne pas savoir où l'on met les pieds peut être risqué. Pour éviter cet écueil, il est nécessaire que vous ayez une vision assez claire du territoire d'implantation et de ce qui l'anime.

La perception de l'agriculture, l'écologie, le tissu économique, les politiques locales, la démographie, le taux d'emploi... tous ces éléments vont influencer le positionnement des acteurs locaux vis-à-vis de votre projet. Comprendre les enjeux qui sont prioritaires vous permettra de mieux adapter votre communication, vos messages. Par exemple, un territoire très attaché à une agriculture traditionnelle ne réagira pas de la même façon à un projet de méthanisation qu'un territoire où les pratiques agricoles évoluent.



Qui sont les parties prenantes ?





Suivre une formation au dialogue territorial

2 dates/an
(sur 1 journée)

Dès les réflexions autour de votre projet, vous pouvez solliciter Métha'Normandie pour suivre une formation sur comment communiquer et concerter autour de votre projet. Cette formation est accessible à tous les porteurs de projets et est détaillée à la **page 54** de ce kit.



Qui d'autre peut vous accompagner dans cette phase ?



Élus locaux et acteurs du territoire

La phase de diagnostic et d'état des lieux peut être vue comme l'occasion d'avoir des premiers contacts avec les acteurs du territoire, et plus particulièrement avec les élus locaux. Ils ont une vue d'ensemble du territoire et peuvent porter à votre connaissance des éléments utiles au projet et/ou au dialogue. Ils sont également des facilitateurs des échanges avec les citoyens et les acteurs socio-économiques.



Les professionnels (voir page 32)

Vous pouvez mener vos démarches de dialogue en autonomie. Cependant, il est préconisé de s'entourer de professionnels, qu'ils soient de la communication, de la médiation ou encore de la concertation (agences et bureaux d'études en communication, médiateurs, cabinets de concertation, formateurs...). Les dépenses engagées font l'objet d'aides financières de différents partenaires du Métha'Normandie.

2



Être conseillé par Métha'Normandie

Demandez jusqu'à 3 temps d'échanges ! (~ 3 x 45 min)

La signature de la charte Métha'Normandie ouvre l'accès à un accompagnement plus personnalisé sur le volet acceptabilité. Le Métha'Normandie se tient à votre disposition, dès le début des réflexions autour de votre projet, pour échanger et vous conseiller sur les démarches à suivre, les outils existants, les financements disponibles, etc... contactez-nous !



Signer la charte Métha'Normandie !

Téléchargez le document en ligne et renvoyez-le signé !

Signer la charte Métha'Normandie, c'est s'engager à communiquer et concerter autour de son projet. C'est aussi un critère d'écoconditionnalité aux aides financières de l'ADEME et de la Région Normandie.

<https://www.methanormandie.fr/monter-un-projet/charte/>



Prendre le temps de bien identifier les acteurs locaux

Une partie prenante, aux yeux d'un projet de méthanisation, est toute personne impactée, concernée ou intéressée par le projet, en raison de sa fonction et/ou de son rôle dans le territoire. Il convient donc pour vous, porteur de projets, d'avoir deux points de vigilance à l'esprit :

① Aucune partie prenante ne doit être négligée, au risque qu'elle soit plus encline à s'opposer.

② L'objet du dialogue est votre projet et uniquement votre projet. Évitez d'entrer dans un débat plus large sur l'agriculture, l'énergie ou autre.



Zoom sur 2 outils pratiques



Outil d'aide au diagnostic acceptabilité

Acceptables Avenirs est un cabinet de conseil qui intègre dans son expertise la dimension d'acceptabilité des projets environnementaux. AA facilite la mise en adéquation des projets et des territoires, objective les débats autour de tout projet sur un territoire et organise et anime la convergence entre territoires, parties-prenantes et projets.

Son outil stAArt simule l'acceptabilité potentielle d'un projet de méthanisation agricole pour mieux préparer sa démarche territoriale.



<https://acceptablesavenirs.eu/taart/>



Outil d'aide au positionnement

France Nature Environnement est une association qui se bat pour la protection de la nature et de l'environnement. Depuis 2014, avec le soutien de l'ADEME et de GRDF, elle propose le Méthascope, un outil multicritères d'aide au positionnement, à destination des associations et des porteurs de projets de méthaniseur. L'objectif est d'évaluer les projets de méthanisation, de faciliter le dialogue avec les acteurs territoriaux et d'approfondir sa connaissance des enjeux liés à la méthanisation.



<https://fne.asso.fr/publications/methascope>

2 Projection/Stratégie

Après avoir appréhendé l'environnement du projet, vous êtes en mesure de vous projeter plus clairement dans les démarches de dialogue territorial à engager. À ce moment, vous devez vous interroger sur les sujets à aborder, les moyens et outils que vous avez à disposition.

Quels vont être les sujets d'intérêts pour les acteurs locaux ?



La méthanisation



Votre projet et ses atouts



Vos motivations



Les démarches à venir



La gestion des nuisances potentielles



Les grandes lignes du projet et vos motivations

Chaque unité de méthanisation est spécifique et les échanges que vous engagez doivent rester centrés sur VOTRE projet, VOTRE typologie d'unité, VOS motivations.

Votre typologie d'unité

De l'unité à la ferme à l'unité territoriale, en passant par l'industrielle, les paramètres des projets diffèrent. Quels sont les vôtres ? Ces grandes lignes du projet doivent être déterminées avant d'ouvrir le dialogue territorial :

- * principes, enjeux et atouts
- * valorisation biogaz
- * intrants envisagés
- * partenaires potentiels
- * gestion du digestat prévue
- * emplacement(s) envisagé(s)

Vos motivations

Au-delà des informations techniques, les parties prenantes vont s'intéresser à vous. Profitez des temps d'échange pour vous présenter et évoquer les motivations derrière cette nouvelle activité :

- * profils des porteurs de projets
- * logique d'économie circulaire
- * diversification économique
- * production d'énergie renouvelable
- * pérennisation de l'exploitation
- * ...

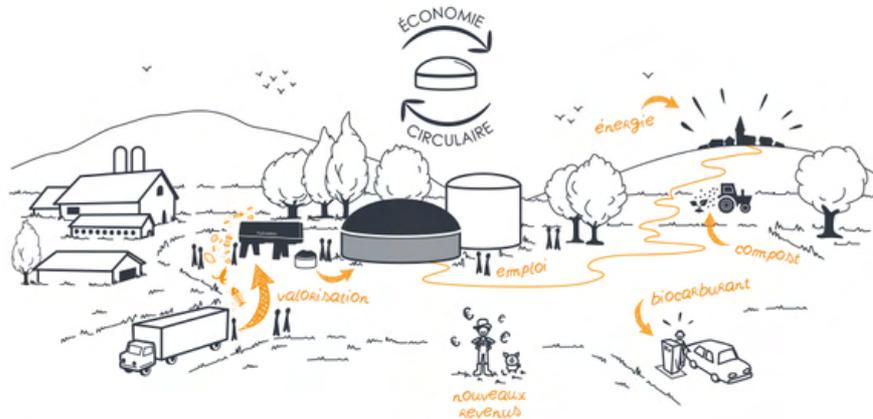


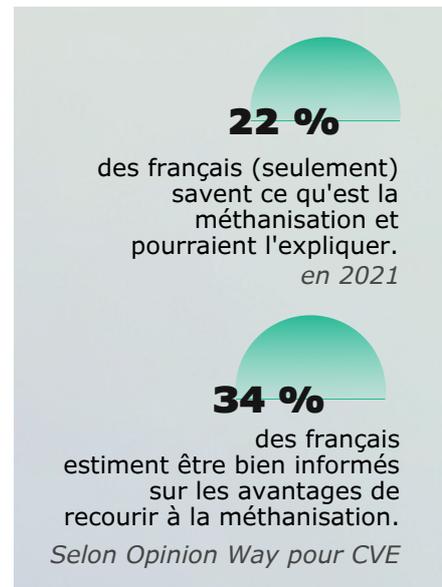
Illustration : green creative, 2019



Les principes et enjeux de la méthanisation

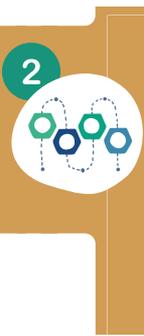
Un projet de méthanisation qui arrive sur un territoire peut susciter la curiosité, et parfois des inquiétudes. C'est un sujet à la fois technique et complexe qui est à la croisée d'enjeux agronomiques, énergétiques, environnementaux et même économiques. *Quels avantages ? Qui porte le projet ? Quel lien avec l'agriculture ? Quelles nuisances potentielles ? Quel potentiel énergétique ?* Les interrogations des acteurs locaux peuvent être nombreuses.

En tant que porteur de projets, il convient de prendre le temps d'informer, au sens de sensibiliser et d'acculturer, afin de fournir les éléments de compréhension du procédé de méthanisation. Pour cela, il existe de la documentation à disposition des porteurs mais aussi des formations.



« On a vraiment peur que de ce qu'on ne [connait] comprend pas »

Guy de Maupassant





Les démarches à venir

Être clair et transparent à propos des démarches, du financement et du calendrier de votre projet de méthanisation crée un climat de confiance avec les parties prenantes. Prenez le temps de...

- Informer sur les contraintes/échéances réglementaires exigeantes (dimensionnement de l'unité, démarches ICPE, agrément sanitaire, démarrage de la construction, plan d'épandage, date de mise en service estimée...).
- Expliquer le montage financier complexe (fonds propres, crédits bancaires, subventions, voire financement participatif...).
- Rappeler le temps et le cadre du dialogue territorial par rapport aux autres éléments du calendrier du projet. Parfois, le simple fait de mentionner qu'un dialogue est en cours suffit pour rassurer.



La gestion des nuisances potentielles

Les potentielles idées reçues ou nuisances autour desquelles vous devez dialoguer avec les parties prenantes.



Le transport



L'emplacement



L'intégration paysagère



Les odeurs



Autres sujets
(CIVE, digestat, valeur immobilière, explosions...)



Comment répondre aux interrogations et craintes ?

Dialoguer veut dire que vous allez très probablement devoir répondre à des questions et vous montrer rassurant et rigoureux sur la connaissance et la maîtrise des nuisances potentielles.

À noter : si vous n'avez pas les éléments de réponses factuels suffisants ², prenez en note les questions et les remarques et engagez-vous à revenir avec plus d'informations.



1
Écouter
les parties prenantes



2
Caractériser
le(s) risque(s) et
apporter des **éléments**
d'informations factuels



3
Mettre en avant
les obligations
réglementaires relatives
à la nuisance potentielle



5
Rechercher
une solution collective
à la prévention et la
gestion des nuisances



4
Trouver et proposer
des bonnes pratiques utilisées
par d'autres exploitants pour
prévenir les nuisances



Consulter le Métha'Quiz (en ligne sur methanormandie.fr)

Le Métha'Quiz est un outil (powerpoint) que vous pouvez utiliser pour présenter la méthanisation lors de réunions ou de temps d'échanges. Principes et enjeux, intrants, digestat, montage de projet, acceptabilité, gestion des nuisances potentielles ou encore idées reçues sur la méthanisation, le Métha'Quiz rassemble toutes les informations dont vous avez besoin pour parler de la filière et de votre projet !



Zoom sur un document ressource instructif

AILE a élaboré le « Guide de bonnes pratiques à l'intention des porteurs de projets de méthanisation agricole : échanges avec les élus de mon territoire ».

Vous y trouverez des compléments d'informations sur les étapes du dialogue pour instaurer un climat de confiance, les informations à communiquer aux élus ou encore des conseils en cas d'opposition à votre projet de méthanisation.



WWW aile.asso.fr/methanisation-echanger-avec-les-elus-de-mon-territoire/

2



Qui sont les élus locaux concernés ?



3

ENTAMER LE DIALOGUE TERRITORIAL AVEC LES ÉLUS LOCAUX



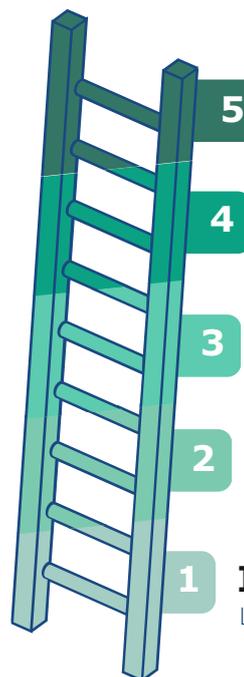
Avec quels outils communiquer, dialoguer et concerter ?

Du simple support de communication à l'organisation d'un espace de dialogue ou de concertation, il existe de nombreux outils à votre disposition pour faire participer les parties prenantes.

La méthodologie de dialogue territorial que vous souhaitez mener vous aidera à choisir les bons outils.

Plus vous êtes haut dans l'échelle de la participation, plus vous favorisez l'acceptabilité.

Voir outils, page 28



5 Co-décider, co-gérer

Projet citoyen...

4 Concerner

Groupe de travail, ateliers...

3 Dialoguer, discuter

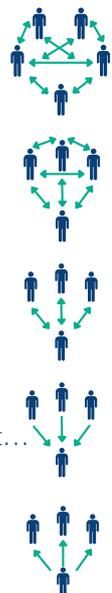
Permanences, porte-à-porte...

2 Consulter, écouter

Sondage, boîte mail spécifique au projet...

1 Informer, sensibiliser

Lettre d'information, affiche...



Quels sont les objectifs des échanges ?

Avant d'ouvrir le dialogue avec les élus locaux concernés, vous devez définir les objectifs des rencontres et cibler les sujets prioritaires, sans oublier d'aborder les sujets fondamentaux.



- ✓ Vous présenter, si possible avec un ou plusieurs des partenaires du projet (AMO, Chambre d'agriculture...)
- ✓ S'assurer que le projet a été présenté à l'ensemble des élus du territoire
- ✓ Apporter des précisions sur les paramètres techniques clés de votre projet
- ✓ Préciser les échéances à venir (*visibilité sur les instructions administratives en cours, démarrage de la construction, date de mise en service prévue, etc.*)
- ✓ Recueillir les questions éventuelles en fin de présentation
- ✓ Détailler les actions de communication menées et envisagées auprès des riverains et des acteurs du territoire
- + Proposer aux élus de co-signer la charte Métha'Normandie en qualité de facilitateur du dialogue avec les acteurs locaux (voir charte, page 8)



Comme mentionné page 18, les informations qui comptent le plus sont la méthanisation, vous, votre projet, les démarches à venir et la gestion des nuisances potentielles

Pourquoi faire co-signer la charte Métha'Normandie à un ou plusieurs élus locaux ?

Un élu co-signataire vous accompagnera, en qualité de facilitateur, dans vos démarches de dialogue territorial. Il sera donc à la fois témoin de votre implication au service du territoire et acteur du bon déroulé des échanges et de la prise en considération des administrés de son territoire.

Rôle de l' élu



Faciliter le dialogue territorial

Mettre en relation les parties prenantes, mettre à disposition du matériel, des salles de réunion ou des moyens de communication, identifier des partenaires potentiels et autres synergies locales...

Sensibiliser le(s) porteur(s) de projets sur les spécificités du territoire

Partager son point de vue d' élu sur les enjeux du territoire, les spécificités locales (sociales, économiques, environnementales, etc.)...

4 OUVRIR LE DIALOGUE TERRITORIAL AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

Riverains, associations, entreprises... les acteurs du territoire concernés par votre projet peuvent être divers. À l'aide des outils adaptés et dans la continuité des échanges menés avec les élus locaux, vous devrez entamer les échanges avec les parties prenantes identifiées... et cela avant les démarches administratives, c'est-à-dire avant que le projet soit ficelé et la participation caduque.



Zoom sur un document ressource instructif



Dans le guide « COMMENT ENGAGER UN DIALOGUE CONSTRUCTIF AVEC LES PARTIES PRENANTES ? », édité par GRDF, la Région Île-de-France et leurs partenaires de Prométha et CapMétha77, vous trouverez des conseils pour réussir l'intégration territoriale de votre unité de méthanisation et favoriser une relation durable avec les parties prenantes.

https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2021/06/GRDF_GuideBonnegrdfsPratiques_VF.pdf

3 bonnes pratiques issues de ce guide

01

Mettre en place

un dispositif de communication et de dialogue à intervalles réguliers (Comité de suivi)

02

Prévoir

une ou plusieurs visites d'unités de méthanisation existantes

03

Informier

régulièrement les parties prenantes de l'évolution du projet

Pourquoi ouvrir le dialogue ?



Si vous ne parlez pas de votre projet, d'autres le feront pour vous.

Communiquer sur son projet peut susciter des craintes pour les porteurs de projets - des craintes que cela attire l'attention d'opposants potentiels, que des reportages négatifs ne nuisent à l'image du projet ou encore des craintes de ne pas savoir comment et sur quoi communiquer. Pourtant, c'est aussi le meilleur moyen de maîtriser les informations qui circulent sur le projet. En effet, ceux qui veulent des réponses iront les chercher et pourraient les trouver auprès d'autres tiers, bienveillants ou non, et même sur internet qui est à la fois une source riche d'information et de désinformation.



L'écoute crée un climat de confiance et du lien

Dialoguer est un gage d'acceptabilité et un pas vers une relation positive durable avec les acteurs locaux. « *Il est difficile [pour un porteur de projets] d'être entendu en faisant l'économie de l'écoute* » illustre un chargé de mission méthanisation à Biomasse Normandie.



C'est l'occasion de bonifier le projet grâce à des points de vue extérieurs.

Le projet de méthanisation est privé, il est le fruit du travail et de l'investissement d'un ou plusieurs porteurs. Les échanges avec les acteurs locaux sont, néanmoins, importants et peuvent enrichir le projet initial et permettre aux porteurs d'intégrer les éventuelles propositions constructives.



Le dialogue territorial, on ne le regrette que lorsqu'il n'est pas mis en place !

Si une démarche de dialogue territorial en amont d'un projet demande du temps et de l'énergie, les recours juridiques contre les projets de méthanisation peuvent s'étendre sur plusieurs années ! Elle ne prémunit toutefois pas contre le dépôt de recours.

« Le projet a été fortement enrichi grâce à ce dialogue

... sinon on serait parti sur un projet que l'on pensait bien, mais qui n'était pas forcément bon [optimal] pour les riverains. »

Hubert Verbecke,
éleveur à Aix-en-Pévèle



Vidéo CER

Méthanisation et Dialogue territorial ©
rencontre avec des agriculteurs

2



À noter, quelques points de vigilances

- Bien définir les objectifs de chaque rencontre (informer, obtenir des informations, obtenir un avis, obtenir un accord, identifier une solution...) et les communiquer en amont des échanges, afin de ne pas créer de malentendus, voire de frustrations chez l'interlocuteur. Le niveau d'implication des participants pourra être adapté par la suite, selon les besoins et la relation avec les interlocuteurs.
- Si les parties prenantes sont trop nombreuses, elles peuvent se faire représentées par une personne désignée, afin de faciliter la qualité des échanges.
- N'engagez le dialogue territorial avec les acteurs locaux que lorsque vous avez les grandes lignes de votre projet : principes, enjeux et atouts / valorisation biogaz / intrants envisagés / partenaires potentiels / gestion du digestat prévue / emplacement(s) envisagé(s).

5 MAINTENIR LES ESPACES DE DIALOGUE

L'acceptabilité sociale de votre unité de méthanisation se construit dans la durée. Qui plus est de nouveaux acteurs peuvent arriver sur le territoire. Il est crucial de garder des canaux de communication ouverts pour tenir les parties prenantes informées des dernières actualités et développements du projet, mais aussi de maintenir des espaces de dialogue pour échanger, répondre à d'éventuelles interrogations et avoir une gestion proactive des problèmes potentiels.

Canaux de communication

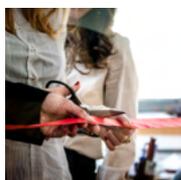
- Lettre d'information
- Site internet
- Affiche/Pancarte
- Réseaux sociaux

Espaces de dialogue

- Permanence sur site ou téléphonique
- Comité de suivi
- Boîte mail spécifique au projet
- Visite du site

6 VALORISER LES DÉMARCHES

La valorisation de vos démarches de dialogue territorial compte - que ce soit pour faire un bilan des réussites et des apprentissages, pour s'assurer que les acteurs locaux soient témoins des efforts consentis ou encore pour célébrer l'accomplissement du projet.



INAUGURATION

L'inauguration est un moment de partage marquant qui vient reconnaître le travail réalisé et l'implication de tous ceux qui ont contribué aux projets, parties prenantes comprises. Ne manquez pas l'occasion de cette communication positive.



PORTES-OUVERTES

Organiser des visites sur votre site, au moins une fois par an, est un excellent moyen pour garder le dialogue ouvert et montrer comment se déroule la vie de l'unité. Cela peut aussi être l'occasion de faire venir des publics scolaires et jeunes, pour assurer l'acceptabilité future de la filière.



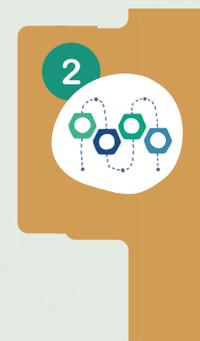
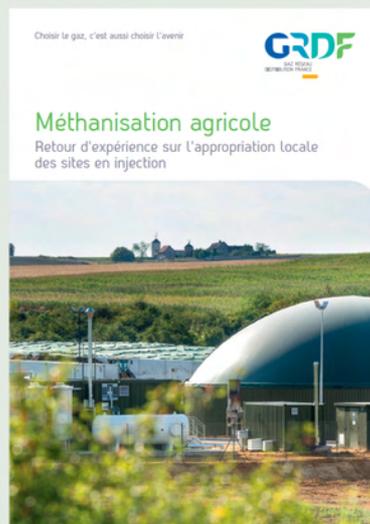
RELATIONS PRESSE

Proposer des articles à la presse locale ou régionale, pour mettre en avant les quantités d'énergie locale que vous produisez, par exemple, peut être un bon moyen de valoriser votre activité.

Pour compléter ce parcours, une étude sur l'appropriation locale

Le guide « Méthanisation agricole : retour d'expérience sur l'appropriation locale des sites en injection » de GRDF se base sur une étude menée par HB Conseils qui aborde l'appropriation locale. Cette étude met en avant des **témoignages d'habitants** enquêtés, des **données sur la perception du projet** et des **retours d'expérience** précieux.

https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2019/07/2018-GRDF_REX-appropriation-locale.pdf



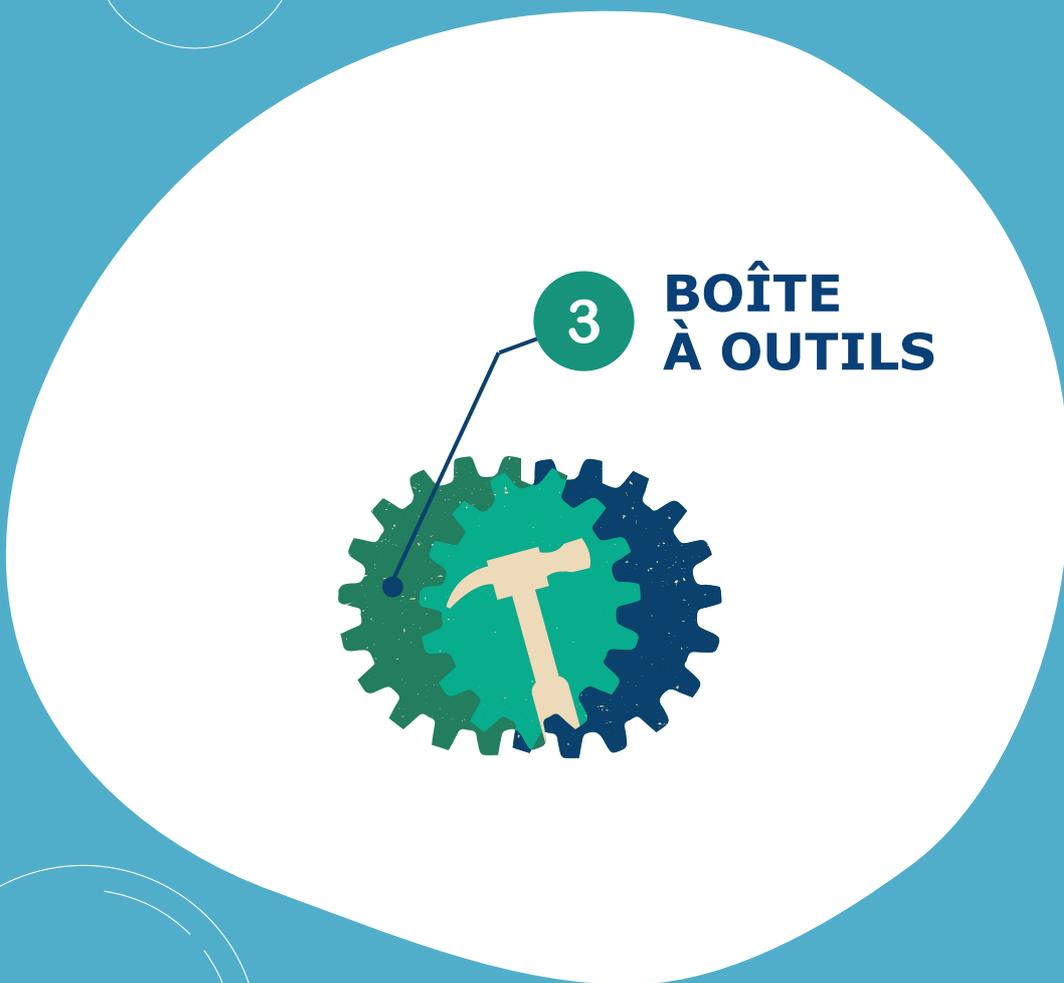
« Il y a eu une inauguration en juin... Le deuxième jour on a invité les voisins. Les voisins ont aimé, on a expliqué ce qu'on faisait... Ça a levé des craintes sur les odeurs, on a été transparent, on n'a pas voulu cacher quoi que ce soit... »

« Le bon moment pour commencer la concertation, c'est quand tout va bien. Après, c'est souvent déjà trop tard. »

« On n'a pas été mis au courant du tout... On aurait aimé avoir plus d'informations. Une fois que c'est accordé, c'est sorti de terre...»

« Ça va. Au début, on n'était pas trop pour. On a eu peur. C'est à 300 mètres de chez moi, mais je n'ai rien à redire. »

« Ils ont tout expliqué, et les gens ont tout compris. Tous les habitants étaient invités, il y a eu la haute volée le vendredi et nous, c'était le samedi. Il y avait même des gardes pour les enfants... Les gens n'en revenaient pas. »



3

BOÎTE À OUTILS

CHARTRE

FRISE
CHRONOLOGIQUE

PARCOURS
ÉTAPE PAR ÉTAPE

BOÎTE
À OUTILS

ANNUAIRE
ACTEURS

FAQ
IDÉES REÇUES

EXEMPLE
DÉMARCHE

FORMATION

BIBLIO
UTILE

Outils utiles

Pour bâtir votre démarche/stratégie de dialogue territorial, il existe tout une panoplie d'outils ayant des fins différentes...

... que ce soit pour communiquer sur les informations utiles autour de votre projet ou créer des espaces de dialogue, voire de concertation si le besoin d'un procédé plus structuré se fait ressentir.

Ne vous limitez pas qu'aux outils de communication, soyez accessible et ouvert.

L'objectif d'une démarche de dialogue territorial étant d'avoir des temps d'écoute et d'échange pour mieux prendre en considération les parties prenantes autour de votre projet, vous devrez sélectionner des outils qui sollicitent différents niveaux de participation.

	Informer, sensibiliser	Consulter écouter	Dialoguer discuter	Concertner	Co-décider co-gérer
Lettre d'information	●				
Sondage/Enquête en ligne		●			
Site internet	●				
Groupe de travail	●	●	●	●	
Visite de sites similaires au projet	●		●		
Permanence (sur site ou téléphonique)	●	●	●		
Fiche de commentaires		●			
Comité de suivi	●	●	●	●	
Films/vidéos	●				
Affiche/Pancarte	●				
Porte-à-porte	●		●		
Boîte mail spécifique au projet		●	●		
Atelier intégration paysagère (choix couleurs et/ou couvert végétal de l'unité)				●	●
Projet citoyen	●	●	●	●	●
Réseaux sociaux	●				
Journées portes ouvertes	●	●	●		
Jury du nez		●			
Diaporama de présentation	●				



Préférez des espaces de dialogue en petit comité, qui favorisent les échanges, aux formats plus ouverts comme la réunion publique.

« Contrairement aux idées reçues, le dialogue territorial ne préconise pas forcément d'organiser d'entrée de jeu [une réunion publique] un débat public. Ce type de rencontre cristallise souvent les oppositions frontales, plaçant le porteur de projets au cœur des tensions et laissant les citoyens sans véritables réponses aux questions qu'ils se posent » nous dit le CERDD dans son guide « **pilotez votre projet de méthanisation en lien avec les acteurs du territoire** ». Selon l'ADEME, il est également l'outil « le moins efficace pour informer (public nombreux) et le moins efficace pour dialoguer (la prise de parole est difficile) ». Au contraire, les formats en petit comité comme la permanence, les rencontres sur site ou encore le porte-à-porte, favorisent un dialogue plus serein durant lequel vous pourrez écouter et répondre aux interrogations.



Zoom sur quelques outils recommandés par l'ADEME



Les visites d'unités en fonctionnement

Objectifs : Expliquer, montrer, rassurer, faire entendre des témoignages, créer du lien.

Avantages : Permet de montrer concrètement ce à quoi pourra ressembler votre activité.

Inconvénients : Aucune unité n'est exactement semblable. Distance et trajet chronophage. Choix d'une date.

Une permanence ou une journée portes ouvertes (à la ferme ou en mairie)

Objectifs : Favoriser la rencontre en personne, informer, échanger, créer du lien.

Avantages : Permet de rencontrer les personnes en petits comités et dialoguer.

Inconvénients : Manque de formalisme, lieu à définir.

La consultation publique

Objectifs : Favoriser l'expression du plus grand nombre. Inviter la population à s'exprimer sur le projet, généralement par écrit en ligne ou par courrier.

Avantages : Permet de recueillir des arguments écrits et motivés à propos du projet, de quantifier ou caractériser les enjeux rapportés par les participants.

Inconvénients : N'a pas de valeur officielle, à ne pas confondre avec l'enquête publique.

Les publications sur support papier (tracts, brochures...)

Objectifs : Informer le public à un moment précis du développement du projet.

Avantages : Le papier est un support matériel qui rend concrète l'information. Il permet de toucher les habitants qui ne sont pas sur internet ou qui ne se déplacent pas pour aller chercher l'information.

Inconvénients : Les « écrits restent », mais le papier ne vit pas avec le projet, les mises à jour des documents nécessitent une ré-impression et une nouvelle diffusion.



Le porte-à-porte

Objectifs : Favoriser la rencontre directe, informer, échanger, créer du lien.

Avantages : Permet de rencontrer les personnes individuellement, aucun déplacement des parties prenantes.

Inconvénients : Manque de formalisme, très chronophage dans les zones denses.

Le site internet de présentation du projet

Objectifs : Apporter une information de plus en plus détaillée et à jour.

Avantages : Consultable à tout moment et de n'importe où (smartphones, tablettes, ordinateurs), modifiable à peu de frais, fonctionnalités de présentation très diverses (texte, image, vidéo, animations, etc.). Interactivité possible : formulaire de contact.

Inconvénients : Défaut d'information des personnes qui accèdent peu à internet (manque de couverture réseau ou de pratique d'internet).

Les relations média

Objectifs : Approvisionner les médias avec des éléments factuels, justes et ciblés.

Avantages : La presse reçoit l'information directement de la source.

Inconvénients : Les communiqués sont rarement repris textuellement mais ils sont interprétés, des erreurs ou modifications sont possibles, et les affirmations des contradicteurs du projet sont souvent relayées simultanément le cas échéant.

3



ANNUAIRE ACTEURS

4



Liste des professionnels

pouvant accompagner le dialogue territorial en Normandie

Pour mener à bien le dialogue territorial, il est préconisé d'être accompagné par des professionnels de la concertation, de la communication ou encore de la médiation. Pour rappel, les dépenses engagées peuvent être éligibles à différents types d'aides financières. Voici une liste (non-exhaustive) de structures pouvant intervenir sur des projets de méthanisation en Normandie.



AGENCE TACT

Agence de concertation, labellisée Quali'Métha

02 53 35 40 04
contact@agencetact.fr
www.agencetact.fr



Acceptables Avenir

Agence de concertation

06 81 20 60 92
philippevervier@acceptablesavenir.fr
www.acceptablesavenir.eu



Agence QUELIA

Agence de concertation

06 31 02 01 34
contact@quelia.fr
www.quelia.fr



AGROSOLUTIONS

Agence de concertation

06 13 83 05 38
contact@agrosolutions.com / fboizetnoel@agrosolutions.com
www.agrosolutions.com



PHILOTAS, stratégies et territoires

Agence de concertation

07 85 32 81 82
rdelap@orange.fr
www.philotas.fr



APESA

Centre technologique, labellisé Quali'Métha

05 59 58 82 41
contact@apesa.fr / nathalie.seguin@apesa.fr
www.apesa.fr



Liste des acteurs régionaux

pouvant accompagner le dialogue territorial en Normandie

Pour mener à bien le dialogue territorial, il est préconisé d'être accompagné par des professionnels de la concertation, de la communication ou encore de la médiation. Pour rappel, les dépenses engagées sont éligibles à différents types d'aides financières. Voici une liste (non-exhaustive) de structures pouvant intervenir sur des projets de méthanisation en Normandie.

Ils conseillent et forment



Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

☎ 06 46 18 68 71
✉ madeleine.breguet@normandie.chambagri.fr

À noter !

La Chambre Régionale d'Agriculture porte de nombreuses actions visant à l'acceptabilité de la filière, notamment la formation sur comment communiquer et concerter autour de son projet, et est en lien direct avec les agriculteurs.



Biomasse Normandie

☎ 02 31 34 17 69
✉ l.marie@biomasse-normandie.org

À noter !

Après avoir signé la charte Métha'Normandie, Biomasse Normandie est l'interlocuteur qui se tient à disposition des porteurs de projets pour les orienter plus précisément dans leurs démarches de dialogue territorial.

4



Ils financent les démarches



Région Normandie

☎ 02 14 47 62 91
✉ pierreedouard.bailliet@normandie.fr

À noter !

Les démarches de dialogue territorial (application des engagements de la charte Métha'Normandie) sont un critère d'écoconditionnalité pour être éligible aux **aides à l'investissement FEDER**, délivrées par la Région Normandie.



ADEME Normandie

☎ 02 32 81 93 19
✉ gauthier.desanglois@ademe.fr

À noter !

Les démarches de dialogue territorial (application des engagements de la charte Métha'Normandie) sont un critère d'écoconditionnalité pour être éligible à des **aides aux études préliminaires** de l'ADEME.



Les syndicats départementaux d'énergie Te61, SIEGE 27, SDEM50, SDEC Energie, SDE76

☎ ✉ www.methanormandie.fr/monter-un-projet/contacts-utiles/

À noter !

Se rapprocher de votre syndicat départemental d'énergie pour être informé des aides de chacun.

Ils sensibilisent et orientent vers les bons interlocuteurs



Préfecture de Normandie (services de l'État, DREAL/DRAAF)

✉ bcae.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

À noter !

Les services de l'État sont des acteurs clés du développement de la filière en région. Ils instruisent les demandes d'attestation préfectorales ouvrant droit à contrat d'achat de biogaz et les autorisations environnementales. Ils réalisent également des contrôles au titre des installations classées pour la protection de l'environnement - contrôles qui participent de façon évidente à l'acceptabilité des unités de méthanisation.



GRTgaz

☎ 06 62 54 58 30
✉ jerome.gilliet@grtgaz.com
☎ 06 69 68 56 13
✉ pascale.dutronc@grtgaz.com

À noter !

Gestionnaire des réseaux de transport de gaz, GRTgaz se penche également sur l'acceptabilité et l'appropriation locale des projets. Retrouvez au lien suivant leur décryptage.

<https://www.grtgaz.com/medias/actualites/methanisati-on-rapport-enquete-auvergne-rhone-alpes>



GRDF

☎ 06 64 14 82 60
✉ stephane.robert@grdf.fr

À noter !

GRDF forme à la prise de parole en public !

À quoi sert la formation ?

Il est souvent difficile de parler de son projet de méthanisation. Investissement, tonnes de déchets, normomètre cube... autant de mots qui rythment votre quotidien, mais qui peuvent inquiéter votre voisinage. Comment bien présenter votre projet ? Comment s'adresser aux journalistes qui risquent de venir vous poser des questions ?

Voici quelques objectifs de cette formation. Dispensée par un journaliste de métier, spécialiste des pratiques agricoles, venez en quatre heures découvrir les grandes ficelles de la prise de parole en public.

Quand suivre cette formation ?

Que vous soyez en phase administrative, en construction ou que votre unité injecte déjà, ce module est fait pour vous !

Comment en bénéficier ?

Rapprochez-vous de votre interlocuteur GRDF.

Quel est le coût de la formation ?

Le coût est pris en charge par GRDF.

Combien de temps dure la formation ?

Une demi-journée.

Ils développent des projets citoyens et le financement participatif



ENERCOOP Normandie 

 02 32 82 99 81
 laurent.ouvrard@normandie.enercoop.fr



Énergie partagée 

 01 80 18 92 21
 association@energie-partagee.org



Kiwai

 06 98 18 46 73
 contact@kiwai-normandie.fr



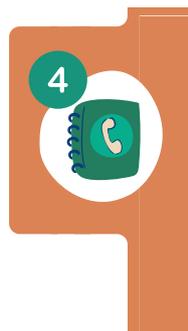
MiMOSA

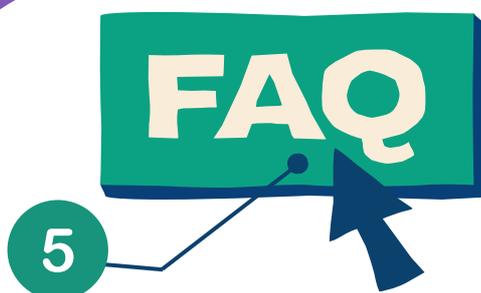
 01 42 70 93 20
 bonjour@miimosa.com

Pour en apprendre plus sur le financement participatif



<https://projet-methanisation.grdf.fr/cms-assets/2021/06/Pourquoi-comment-integrer-le-financement-participatif-dans-votre-projet.pdf>





FOIRE AUX QUESTIONS

La prévention et la gestion des nuisances potentielles et les idées reçues

Au cours du dialogue territorial, une pluralité de sujets vont être abordés - parmi eux les nuisances potentielles, sujets d'intérêts qui reviennent régulièrement lors des échanges autour des projets de méthanisation.

Odeurs, transports, intégration paysagère, emplacement, utilisation du digestat, émissions de gaz à effet de serre... le(s) porteur(s) de projets doit pouvoir connaître et maîtriser ces sujets, afin de rassurer les parties prenantes et expliquer comment il(s) envisage la prévention et la gestion des risques.

Les odeurs



- 1 « Une unité de méthanisation émet de mauvaises odeurs »
« Je crains que votre projet n'entraîne des odeurs désagréables dans notre hameau »
[...]

2 Concrètement, quels sont les risques ?

La décomposition des déchets en méthanisation se fait en l'absence d'oxygène (en milieu anaérobie). Pour cela, les digesteurs doivent être totalement hermétiques et ne relâchent donc pas d'odeurs. Les composés odorants des matières organiques incorporées dans les digesteurs sont donc emprisonnés et détruits lors du processus ; ce qui ressort (le digestat) est alors stable et inodore. L'épandage de digestat limite aussi les odeurs par rapport à l'épandage d'effluents (fumiers et lisiers bruts).

Les seuls risques d'émanations olfactives qui existent surviennent lors du transport, du stockage ou de la manipulation (chargement/déchargement) de matières sur site. Ces points imposent donc une conception adaptée de l'unité, afin d'éviter les nuisances.

En Normandie, plus de 80 % des projets sont agricoles. Ainsi, la plupart des unités de méthanisation sont rattachées à une ou plusieurs exploitations agricoles sur lesquelles des matières organiques odorantes sont déjà traitées. Si vous êtes dans cette situation, il convient de comparer le risque de nuisances olfactives avant et après méthanisation.

3 Que dit la réglementation ?

« L'exploitant conçoit et gère son installation de façon à prendre en compte et à limiter les nuisances odorantes, et éviter l'apparition de conditions anaérobies dans les bassins de stockage ou de traitement, ou dans les canaux à ciel ouvert. » - extrait de la rubrique ICPE 2781.

Pour rappel, les unités de méthanisation sont soumises à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Selon leurs caractéristiques et leur capacité de traitement, le régime (déclaration, enregistrement ou autorisation) et les obligations diffèrent. Par exemple ↴

■ Faire une analyse de l'état initial du site en particulier pour les odeurs

■ Tenir un registre des incidents et y inscrire les mesures prises pour prévenir le renouvellement d'une nuisance constatée

■ Effectuer le contrôle des équipements de traitement des odeurs (tels que les laveurs de gaz ou les biofiltres) tous les trois ans

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

■ Transporter dans des bennes étanches

■ Optimiser les allers-retours des camions

■ Gérer les déchets en flux tendus pour éviter le stockage sur site

■ Rincer et laver les camions fréquemment

■ Décharger et stocker sous bâtiment

■ Veiller à la collecte des jus

■ Équiper les bâtiments de stockage d'un système de désodorisation (ex : filtres biologiques haut rendement)

5 Y a-t-il d'autres solutions ?

■ Mettre en place un « jury du nez »

Outil recommandé dans les démarches de dialogue territorial, le jury de nez consiste à sélectionner un groupe de riverains volontaires, afin de veiller aux gênes et d'alerter au besoin. Simple à mettre en place, cela permet notamment de garder le lien avec les acteurs locaux dans la durée et de leur montrer votre volonté d'avoir une unité de méthanisation la moins impactante possible sur leur qualité de vie.

■ Présenter des échantillons de matières brutes et de digestat aux riverains

■ Faire visiter une unité en fonctionnement pour montrer concrètement les odeurs sur site



À noter qu'en cas de plainte, le préfet peut exiger la production, aux frais de l'exploitant, d'un nouvel état des perceptions olfactives présentes dans l'environnement.

Le transport



- 1 « Je m'inquiète du trafic que l'unité va entraîner dans notre bourg déjà encombré »
« Les camions ne vont-ils pas faire du bruit ? Quid des risques d'accidents routiers ? »
« Je me demande si l'augmentation du trafic va entraîner une dégradation prématurée de nos routes »
[...]

2 Concrètement, quels sont les risques ?

L'approvisionnement et la gestion d'une unité génèrent du transport plus ou moins important selon la taille, la typologie du projet (apport d'intrants et valorisation du digestat), et le lieu d'implantation.

Sur une installation de méthanisation à la ferme, le trafic n'augmente que d'un camion par jour et le nombre de rotations par jour est généralement faible (5 rotations par jour environ). Pour une grande installation (unité territoriale), il peut augmenter jusqu'à 10 camions par jour travaillé, selon la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Les périodes qui génèrent un fort trafic routier sont celles d'ensilage et d'épandage des digestats. Il existe néanmoins plusieurs façons d'optimiser le transport engendré par l'exploitation de l'unité.

3 Que dit la réglementation ?

La réglementation précise que l'exploitant de l'unité de méthanisation est responsable de la bonne gestion des flux engendrés par son activité, de la sécurité routière aux abords du site, du respect des horaires de travail, des horaires de passage des convois.

Voici quelques exemples de prescriptions inscrites dans la réglementation ICPE pour prévenir des nuisances liées au trafic routier/transport. ↴

- Préciser les conditions de transport des matières entrantes
- Utiliser des bennes ou conteneurs étanches aux liquides
- Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'installation sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

- Rincer et laver les camions fréquemment
- Réaliser les transports par camion et non par tracteur ou benne (dans certains cas)
- Faire une décomposition du flux total pour chaque axe routier selon la provenance et la destination, afin de mettre en avant la forte dilution du trafic
- Réfléchir la zone d'implantation, afin d'optimiser le trafic, de réduire les distances et l'usage de carburants. Penser à la localisation du gisement et des parcelles épandues
- Ajuster les horaires de rotation pour éviter les heures de pointes locales

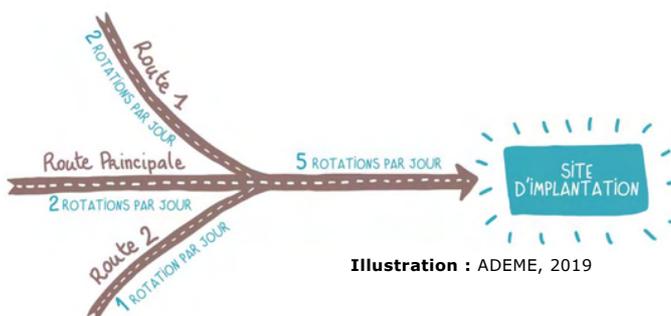


Illustration : ADEME, 2019

5 Y a-t-il d'autres solutions ?

- Organiser un groupe de travail autour de l'optimisation du trafic routier, auquel participerait la ou les collectivité(s) concernée(s), afin d'identifier les axes à éviter et des alternatives de chemin d'accès.

5

FAQ

L'emplacement



- 1 « Pourquoi installer cette installation, ici ? C'est proche des habitations ! »
« Y a-t-il d'autres emplacements envisageables ? »
[...]

2 Concrètement, quels sont les risques ?

L'emplacement est un sujet central et un facteur clé de l'acceptabilité de votre projet. En effet, les interrogations et/ou les craintes exprimées sur l'emplacement rejoignent souvent une multitude d'autres questionnements - comme ceux sur le trafic routier et les odeurs, mais aussi sur l'intégration paysagère, la sécurité, l'impact environnemental ou encore la dévaluation immobilière. Chaque partie prenante a une perception différente des risques liés à ces sujets et il convient de les caractériser du mieux possible, afin d'éviter que le choix de l'emplacement ne cristallise les échanges.

3 Que dit la réglementation ?

La construction d'une unité de méthanisation est soumise à plusieurs types d'autorisations ↴

- Une déclaration préalable auprès de la mairie ou obtention d'un permis de construire
- Les exigences de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Une obligation de consultation du public pour des volumes traités entre 30 t et 100 t par jour et obligation de réaliser une enquête publique en plus des autres démarches administratives - pour les unités au-delà de 100 t par jour

La construction peut être interdite si l'unité est ↴(exemples)

- Située sur un site classé
- Visible depuis un monument historique
- Trop proche d'un captage d'eau
- Située en zone inondable
- Susceptible d'entraîner un trafic excessif

Le(s) porteur(s) de projets devra également prendre en compte les critères suivants ↴

- La distance minimale réglementaire de 100 m à 200 m avec les tiers
- Les caractéristiques environnementales du site (faune, flore, sol, vents...)
- Le respect du cadre de vie, de la sécurité et de l'environnement
- La proximité avec les réseaux de gaz, d'électricité et de chaleur
- La propriété du site et les surfaces au sol disponibles

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

- Identifier plusieurs sites d'implantation possibles
- Échanger avec la collectivité en charge de l'aménagement, des voiries et du foncier afin de trouver un terrain propice
- Éviter la concentration géographique des unités
- Prendre en considération l'intégration paysagère de l'unité
- Prendre en considération la proximité avec les gisements de matières (approvisionnement) pour éviter le trafic

5 Y a-t-il d'autres solutions ?

S'il y a bien un sujet autour duquel mener le dialogue territorial, c'est celui de l'emplacement. Associer les riverains, les élus locaux, voire les associations environnementales locales pour trouver la solution la plus adaptée aux spécificités du territoire et à la réalisation du projet de méthanisation.



Enfin, les unités de méthanisation sont suivies et contrôlées par l'administration préfectorale. En cas de manquement, des mesures administratives sont prises pouvant aller jusqu'au retrait de l'autorisation d'exploiter l'unité.

L'intégration paysagère



- 1 « L'unité va se voir de loin et ne s'intègre pas bien dans le paysage »
« De quelle couleur peut être l'unité pour ne pas gêner visuellement ? »
[...]

2 Concrètement, quels sont les risques ?

La question de l'intégration paysagère est délicate à appréhender car elle est subjective et dépend fortement de l'œil de l'observateur. Les facteurs qui peuvent comporter un risque de nuisance visuelle pour les riverains sont : la distance avec les tiers, les couleurs de l'unité, la couverture végétale, la topographie et le dimensionnement de l'unité.

3 Que dit la réglementation ?

La réglementation (ICPE, Code de l'urbanisme, Code de l'environnement) impose des exigences en termes de distance, du respect du cadre de vie et de l'environnement, de proximité avec des sites classés ou historiques. Plus encore, elle indique que le porteur de projets doit prévoir des aménagements paysagers pour favoriser l'intégration visuelle de l'unité de méthanisation dans son environnement, en utilisant par exemple des haies, des plantations, ou des écrans végétaux. L'unité doit « préserver l'harmonie avec le milieu environnant ».

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

- Choisir des teintes adaptées à la nature
- Enfouir partiellement les cuves de stockages et les digesteurs
- Réaliser une étude paysagère jointe à l'étude d'impact
- Planter des haies ou prévoir un bardage
- Lire le « guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation agricole en Seine-et-Marne » publié par CAPMETHA77

www seine-et-marne.fr/fr/publications/guide-dinsertion-paysagere-des-unites-de-methanisation-agricole

5 Y a-t-il d'autres solutions ?

- Associer les riverains au choix des couleurs de la bâche du gazomètre et de la végétalisation



L'impact sur l'immobilier



- 1 « Est-ce que la proximité de cette unité va faire baisser la valeur de notre maison ? »
« Ça va dissuader les acheteurs de venir ici ! »

2 Concrètement, quels sont les risques ?

Un bâtiment, une activité [la méthanisation] qui ne produit pas de nuisances n'a, *a priori*, aucune raison d'avoir un impact sur la valeur immobilière. L'enjeu central est donc la prévention et la gestion des nuisances, mais aussi la sensibilisation des parties prenantes locales aux principes de la méthanisation. En effet, le manque d'informations peut générer des craintes. Il est, par conséquent, important de discuter avec les riverains et propriétaires avoisinants, afin de les rassurer sur les impacts de la méthanisation sur le marché immobilier.

3 Que dit la réglementation ?

Les exigences de la réglementation ICPE doivent permettre aux exploitants de prévenir les impacts potentiels sur l'environnement proche.

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

- S'appuyer sur les études réalisées à ce sujet qui mettent, par exemple, en avant que les français [enquêtés] assimilent la méthanisation à un bâtiment agricole classique inscrit dans le paysage rural, un paysage qui est recherché par les futurs acquéreurs (voir l'analyse des transactions immobilières autour d'installations de méthanisation agricole, réalisée par QUELIA)

<https://2050.eco/immobilier/>



À écouter pour approfondir le sujet, **Métha'Radio**, le podcast qui diffuse le gaz vert dans votre territoire

ÉPISODES 11 et 12
sur la méthanisation et l'immobilier



5

FAQ

Les explosions



1

« Le méthane ? C'est super dangereux, ça peut faire exploser l'unité ! »
« Comment pouvons-nous être certains que cette installation est suffisamment sécurisée pour éviter tout risque d'explosion ? »
[...]

2 Concrètement, quels sont les risques ?

Le risque d'explosion est très faible car le procédé de méthanisation se déroule en condition de faible pression et d'absence d'oxygène. La production de gaz de l'unité est valorisée en continu (soit injectée dans le réseau, soit brûlée dans une chaudière ou un moteur de cogénération). Par ailleurs, les sites sont équipés d'un dispositif de destruction du biogaz, en cas de panne (souvent une torchère). La quantité de gaz présente sur un site de méthanisation standard est équivalente à celle d'une bonbonne de gaz domestique pour le chauffage. La pression d'une unité de méthanisation est proche de celle de l'air ambiant.

3 Que dit la réglementation ?

Il existe en France une réglementation très contraignante sur la sécurité des installations, le classement en zones ATEX (Atmosphères Explosives), les consignes de sécurité, les normes de construction, etc. Ainsi, le risque d'explosion est analysé en détail : l'étude de dangers impose d'examiner l'accidentologie, d'identifier les dangers et de caractériser le risque d'explosion et prendre des mesures de maîtrise de risque.

■ Réaliser le DRPCE - Document Relatif à la Protection Contre les Explosions

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

■ Vérifier que le plan de circulation des piétons est lisible (marquage au sol pédagogique, zones ATEX, zone fumeur)

■ Suivre une formation de prévention des risques et des impacts des unités de méthanisation

Les incendies



1

« Y a-t-il eu des cas d'incendies dans d'autres installations de méthanisation ? Je ne veux pas que cela se produise près de chez nous. »
« Quelles mesures d'urgence sont prévues en cas d'incendie dans l'unité de méthanisation ? »

2 Concrètement, quels sont les risques ?

Le risque incendie est faible mais existe dès lors qu'il y a stockage de matériaux combustibles (pailles, emballages, palettes,...) et qu'il y a des bâtiments et/ou des équipements électriques.

3 Que dit la réglementation ?

La réglementation ICPE impose de limiter les risques sur les équipements et sur l'environnement : respect des distances avec les limites de propriété, les riverains, mise en place de mesures organisationnelles (pas de stockage de matériaux combustibles à proximité du gazomètre, stockage d'eau dédié...). Par ailleurs, les sites doivent être équipés de détecteurs de gaz, de sondes de températures au niveau des stockages, d'extincteurs et d'une voie d'accès pour les pompiers.

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

■ Convenir d'une visite du site par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

■ Suivre une check-list de conformité de la signalétique sur site

■ Vérifier l'accessibilité du site [notamment pour les pompiers], la signalisation des boutons d'urgence et la mise à jour, et la disponibilité du plan affiché pour les pompiers à l'accueil

■ Stocker la matière végétale sous forme d'ensilage (forme compactée) ce qui réduit fortement le risque d'incendie

■ Vérifier que les permis d'intervention et permis feu sont à jour et correctement utilisés

Les gaz à effet de serre



- 1 « Est-ce que la méthanisation est vraiment une solution durable pour l'environnement, compte tenu des émissions potentielles de gaz à effet de serre ? »
« Je m'inquiète des impacts de cette installation sur la qualité de l'air »
[...]

2 Concrètement, quels sont les risques ?

Le bilan global des émissions de gaz à effet de serre (GES) varie selon les installations mais reste toujours très positif en termes de réduction d'émissions de GES. En effet, la méthanisation rend simultanément plusieurs services « coûteux » en émissions de GES : le traitement des matières organiques, la production d'énergie et la production d'engrais organiques.

Pour réaliser ce bilan (ce calcul), il faut regarder :

- Les émissions de GES liées à l'activité de méthanisation : *transport, processus de digestion, épandage.*
- Les émissions de GES évitées par la méthanisation : *émissions de CH₄ liées au stockage des effluents, traitement et épandage alternatif des matières organiques, digestat en substitution des engrais chimiques, alternative aux énergies fossiles.*

L'installation moyenne (agricole, 250 kWélectrique en cogénération) produit 25 fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme. C'est 600 tonnes équivalent-CO₂ économisées par rapport à une énergie de source fossile. L'installation peut assurer les besoins en électricité de 400 foyers d'habitations hors chauffage. Concernant la méthanisation en injection, le facteur d'émissions du biométhane est environ 10 fois inférieur à celui du méthane fossile (source : GRDF, <https://www.grdf.fr/gaz-vert/energie-transition-ecologique/reduction-gaz-effet-serre>)

En outre, les analyses de cycle de vie ont montré que la méthanisation permettait de réduire de plus de 70 % l'impact des exploitations agricoles sur le changement climatique.

3 Que dit la réglementation ?

- Les exploitants doivent s'assurer de la conception, de la construction et de l'entretien adéquats des équipements et des infrastructures de l'unité de méthanisation pour assurer l'étanchéité et prévenir toute fuite de gaz
- Les exploitants doivent mettre en place des systèmes de contrôle et de surveillance pour détecter et mesurer les émissions de gaz, notamment de méthane
- Des détecteurs sont positionnés à proximité des équipements présentant les plus fortes probabilités de fuite, notamment de méthane (ex : canalisation d'entrée du biogaz à proximité du moteur)
- Les équipements doivent être entretenus de manière régulière pour garantir leur bon fonctionnement et éviter les fuites

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

- Couvrir les fosses de digestat avec des membranes étanches au gaz
- Assurer la formation du personnel

La pollution H₂S

H₂S

Le biogaz, avant épuration, contient entre 0 et 0,5 % de H₂S (sulfure d'hydrogène). Les risques se situent au niveau de la préfosse de stockage des substrats (émission de H₂S en cas de mélange non contrôlé de certaines matières), du local technique et des canalisations.

La réglementation prévoit aussi des valeurs limites pour le H₂S dans le biogaz en sortie d'installation, et des dispositifs de mesure de la quantité de polluants dans le gaz sont également installés. Aussi, le H₂S étant corrosif pour les moteurs, le biogaz doit faire l'objet d'une épuration qui permet de réduire la teneur en H₂S de 90 à 99 %.



Pour en apprendre plus à ces sujets, consultez les travaux menés par INRAE Transfert et Solagro sur l'*analyse du Cycle de Vie du biométhane issu de la méthanisation individuelle ou collective de ressources agricoles*

<https://solagro.org/focus/les-impacts-environnementaux-de-la-methanisation-repondre-aux-questions-qui-ont-debat-grace-a-la-recherche-appliquee>

La méthanisation améliore fortement l'impact des exploitations agricoles sur le changement climatique

- 70 %

et sur l'épuisement des ressources énergétiques

- 65 %

5

FAQ

Les cultures principales



- 1 « Les cultures principales utilisées pour la méthanisation ne devraient-elles pas être réservées à la production alimentaire plutôt qu'à la production d'énergie ? »
« J'ai peur que les prix des céréales explosent si on utilise ces cultures en méthanisation pour vendre de l'énergie ! »
[...]

2 Concrètement, quels sont les risques ?

La méthanisation valorise des déchets principalement agricoles (lisier, fumier...) en ressources énergétiques. L'utilisation de cultures principales en méthanisation peut ainsi comporter des risques, notamment de concurrence avec d'autres usages, comme l'alimentaire.

3 Que dit la réglementation ?

Réglementairement, les cultures principales sont limitées à 15 % du tonnage brut entrant dans le méthaniseur pour éviter un phénomène de concurrence avec l'alimentation. Ce modèle se dissocie largement du modèle allemand qui n'impose aucune limite.

En France donc, 85 % au moins de l'approvisionnement d'un méthaniseur est constitué de ressources non concurrentielles à l'alimentation (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...).

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

- Privilégier la valorisation de déchets et de cultures intermédiaires

Les CIVE



Les Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE) sont des cultures dérobées, qui sont donc semées et récoltées entre deux cultures principales. Elles ont un fort potentiel méthanogène et peuvent être utilisées en méthanisation pour contribuer à la production d'énergie - ce qui implique donc de trouver l'équilibre entre l'exploitation pour la production d'énergie et les cultures principales dédiées à l'alimentation et cela afin de maintenir leur fonction de transition.

On distingue deux catégories de cultures intermédiaires :

- **Les CIVE d'été**, semées après les récoltes de cultures d'hiver précoces et récoltées à l'automne.
- **Les CIVE d'hiver**, semées à l'automne et récoltées avant l'implantation d'une culture de printemps.

En agriculture, en fonction de l'espèce ou des espèces en cas de mélange, leur utilisation revêt plusieurs avantages :

- Piéger des nitrates et limiter leur lessivage
- Structurer les sols et les protéger de l'érosion
- Enrichir les sols en matière organique, notamment grâce à la biomasse racinaire produite
- Lutter contre les adventices ("mauvaises herbes")
- Lutter contre certaines maladies de la culture principale
- Protéger des UV en couvrant les sols
- Préserver des populations d'abeilles, en cas de plantes produisant du nectar.
- Ne pas appauvrir les sols

L'intensification de l'agriculture



L'évolution des exploitations agricoles ayant mis en place un méthaniseur n'est pas très éloignée de l'évolution moyenne des exploitations françaises :

- La taille moyenne des cheptels n'augmentent pas plus
- Le temps de pâturage moyen ne diminue pas
- En moyenne, les assolements évoluent peu après l'installation d'un méthaniseur

La méthanisation n'est pas incompatible avec l'agriculture biologique, bien au contraire.

La fertilisation par les digestats, autorisée en agriculture biologique sous certaines conditions, permet une augmentation significative des rendements et de la qualité des productions (fourrages notamment). Un taux de conversion en bio de 7 à 8 % est observé chez les porteurs de projets de méthanisation, selon l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France.

Le bruit



1

« Les tracteurs, l'unité, le matériel... ça fait un véritable raffut ? »

2 Concrètement, quels sont les risques ?

Les sources potentielles de bruit liées à une installation de méthanisation sont le transport des déchets / substrats et le fonctionnement des moteurs de cogénération (en cas de valorisation par cogénération). Le procédé de méthanisation en lui-même est silencieux.

Dans les unités de méthanisation en cogénération, un moteur de cogénération fonctionne en continu pour valoriser le biogaz en électricité et en chaleur. Ce moteur est placé dans un caisson insonorisé qui permet de réduire le bruit à moins de 51 dB (soit le niveau sonore d'une machine à laver) dans un rayon de 50 mètres.

3 Que dit la réglementation ?

En ce qui concerne le bruit lié au transport, les véhicules, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'installation doivent être conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores, et doivent être utilisés pendant les horaires de travail habituels (8h - 18h en semaine).

L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, haut-parleurs, avertisseurs) est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves.

Les risques sanitaires



La méthanisation mésophile (25 à 45 °C) permet de réduire significativement, et de manière plus importante qu'un simple stockage, la quantité de germes indicateurs les plus sensibles (E. Coli) mais n'affecte pas les germes les plus résistants (C. Perfringens). L'utilisation de la méthanisation thermophile (supérieure à 50 °C) augmente l'abattement des pathogènes mais ne semble pas garantir une absence totale de pathogènes dans le digestat.

Ainsi, bien qu'elle améliore sensiblement la qualité sanitaire des matières traitées, la méthanisation en tant que telle ne constitue en aucun cas une technique d'hygiénisation des déchets. En revanche, lorsque cela est nécessaire, il s'avère intéressant (et obligatoire dans certains cas, comme avec les biodéchets) d'utiliser une partie de l'énergie thermique produite par la méthanisation pour l'hygiénisation de déchets avant la méthanisation ou du digestat après méthanisation.

La méthanisation est soumise à la législation ICPE. S'agissant du risque sanitaire lié au traitement de matières d'origine animale, c'est le règlement européen 1069/2009 qui s'applique, complété par le règlement (UE) 142/2011.

Les sous-produits animaux (SPAN) peuvent être porteurs de pathogènes et générer des risques sanitaires. Il est donc nécessaire d'obtenir un agrément sanitaire pour méthaniser ces matières et de faire subir aux SPAN un traitement d'hygiénisation préalable à leur méthanisation.

Les règlements SPAN précisent les paramètres de stérilisation et d'hygiénisation qui doivent en principe être employés. Ils sont appelés « paramètres de conversion normalisés ».

sources : infometha

5

FAQ

Méthanisation vs élevage



À l'heure où le nombre d'exploitations d'élevage décroît, la méthanisation pérennise l'élevage au sein des exploitations partenaires des projets. Elle permet d'envisager le maintien de l'élevage en confortant le revenu des exploitations.

Localement, certaines années, des tensions peuvent être observées sur l'approvisionnement en ensilages de maïs ou éventuellement en paille, néanmoins elles sont loin d'être généralisées. Au contraire, des synergies intéressantes peuvent voir le jour entre éleveurs et méthaniseurs : fourniture d'effluents par les éleveurs, valorisation de fourrages excédentaires ou impropres à la consommation animale par le méthaniseur, fourniture d'ensilage par le méthaniseur en cas de pénurie pour les éleveurs.

L'impact sur la qualité de l'eau



1 « Les digestats n'ont-ils pas un impact sur la qualité de l'eau ? »
« Quid des fuites en milieu naturel ? »

2 Concrètement, quels sont les risques ?

Concernant l'impact des digestats sur la qualité de l'eau, à pratique d'épandage similaire et à quantité d'azote efficace apportée identique, les digestats présentent un risque de lixiviation (entraînement des nutriments, dont les nitrates, par l'eau) globalement similaire aux lisiers et fumiers.

3 Que dit la réglementation ?

Les risques de fuite dans le milieu naturel au niveau des digesteurs et des stockages de digestat sont limités par l'obligation de prévoir des ouvrages de rétention.

4 Et quelles bonnes pratiques existent ?

Le respect des bonnes pratiques d'épandage permet de minimiser les risques de dégradation de la ressource en eau, et peut même constituer un levier de préservation de cette ressource.

La connaissance du digestat, la possibilité de séparer les phases solide et liquide pour une gestion plus fine de la fertilisation, une capacité de stockage suffisante et l'utilisation de matériel adapté peuvent permettre d'améliorer la gestion des épandages.

Par ailleurs, les CIVE jouent le rôle important de pièges à nitrates durant les périodes d'interculture.

L'impact sur la biodiversité



Par l'introduction de cultures intermédiaires, la méthanisation permet d'augmenter la diversité des assolements. L'introduction de CIVE offre un nouvel habitat pour le gibier durant la période d'interculture. Par ailleurs, des CIVE mellifères peuvent être introduites au bénéfice des populations d'abeilles.

Les effets du digestat sur la vie du sol sont encore à l'étude. Les résultats préliminaires montrent un effet positif sur les populations de vers de terre qui bénéficient de l'amélioration de la teneur en matière organique du sol. De même, la littérature scientifique disponible à ce jour montre des effets majoritairement positifs ou neutres des digestats sur la qualité microbiologique des sols.





**Vous souhaitez présenter la méthanisation,
parler de votre projet et pouvoir rassurer vos
interlocuteurs (élus, riverains, associations,
partenaires...) avec des éléments de
réponse concrets ?**

Le **Métha'Quiz** est un outil de sensibilisation que vous pouvez utiliser comme support lors de vos présentations !

Vous y retrouverez les informations générales et pratiques sur la méthanisation :

principes, enjeux, état des lieux normand, intrants, digestat, montage de projet, acceptabilité, gestion des nuisances potentielles ou encore idées reçues sur la méthanisation.

À retrouver sur





6

EXEMPLE DE DÉMARCHE

CHARTRE

FRISE
CHRONOLOGIQUE

PARCOURS
ÉTAPE PAR ÉTAPE

BOÎTE
À OUTILS

ANNUAIRE
ACTEURS

FAQ
IDÉES REÇUES

EXEMPLE
DÉMARCHE

FORMATION

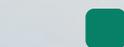
BIBLIO
UTILE

Exemple de démarches de dialogue territorial

au regard de la charte Métha'Normandie



Signer la charte Métha'Normandie (porteur(s) de projets)



Action à réaliser



Question clé



Outil pratique

1 Diagnostic et état des lieux

Dans quel contexte s'inscrit votre projet ?

Qui sont les parties prenantes ?

Prendre le temps de bien identifier les élus locaux concernés/à contacter



Être conseillé par Métha'Normandie (= contacter Biomasse Normandie pour un 1^{er} entretien téléphonique afin d'en savoir plus sur les démarches à suivre)

Suivre la formation sur comment communiquer et concerter autour de votre projet, proposée par Métha'Normandie

2 Projection/Stratégie

Quels vont être les sujets d'intérêts à aborder ?

Avec quels outils organiser le dialogue territorial ?

Contacter un professionnel en concertation/communication pour échanger sur les modalités d'accompagnement et faire un devis

Vérifier les aides financières mobilisables (Région Normandie, ADEME, Syndicat départemental d'énergie,...)

Quelles vont être les démarches à venir ?

Faire un rétroplanning prévisionnel (temps d'échanges, deadlines, échéances réglementaires...)

Quelles sont les "grandes lignes" de mon projet que je peux présenter ?

Préparer ses messages clés

Consulter les élus sur les emplacements potentiels de l'unité de méthanisation



2^{ème} échange avec Biomasse Normandie (suivi)

Avec quels outils organiser le dialogue territorial ?

Proposer à un ou plusieurs élus de signer la charte Métha'Normandie en tant que facilitateur du dialogue

Présenter votre projet en conseil municipal

Continuer à entrer en relation avec d'autres élus locaux

Entrer en contact avec un élu local concerné par la méthanisation

Quels sont les objectifs des échanges avec les élus ?

3 Dialogue avec les élus

Permanence sur site

- Boîte mail spécifique au projet
 - Porte-à-porte
 - Avoir bien identifié les "grandes lignes" du projet et les paramètres modifiables
 - Se préparer à répondre aux interrogations sur les nuisances potentielles
 - Quels vont être les objectifs de chaque rencontre ?
 - Lettre d'information et pancartes
 - Commencer à informer sur la réflexion d'un projet de méthanisation
 - Bien identifier les parties prenantes locales concernées par le projet
- 4** Ouverture du dialogue aux acteurs du territoire

Valider l'emplacement de l'unité de méthanisation après s'être assuré que les parties prenantes rencontrées aient eu la possibilité d'exprimer leurs réticences ou non

Proposer aux parties prenantes de co-choisir les couleurs de l'unité et le couvert végétal

Comité de suivi avec des parties prenantes voulant suivre/en savoir plus

Avancer sur les démarches administratives, si la relation avec les parties prenantes le permet (notamment le permis de construire)

Visite(s) de site(s) similaire(s)

3^{ème} échange avec Biomasse Normandie (suivi)



5 Mise en place et maintien des espaces de dialogue

Continuer à informer sur le projet et les évolutions

Permanence en mairie

Lettre d'information

Réseaux sociaux et/ou site internet

Jury du nez

6 Valorisation des démarches

Inauguration

Communiqués de presse

Portes ouvertes

6

FORMATION

7



FORMATION

« Communiquer et concerter autour de son projet de méthanisation »



Objectif

Découvrir les enjeux, les méthodes et les outils de la concertation.

Contenu

- Définition des enjeux et intérêts de la concertation
- Identification des aides possibles, financières et techniques
- Analyse du contexte autour du projet et des riverains concernés
- Exemple d'outils simples à utiliser pour communiquer

Atout

Les projets des participants sont utilisés au cours de la formation pour être le plus concret possible

Intervenants

Constant DELATTE, Concertant en énergies renouvelables, Quelia

Loïc MARIE-JOSEPH, Chargé de mission acceptabilité et communication, Biomasse Normandie

Durée

1 Journée

Public

Agriculteurs de Normandie ayant un projet de méthanisation (idéalement le plus en amont possible)

Signataires de la charte Métha'Normandie

Prérequis

Aucun

Tarifs

105 €/personne, si financement VIVEA

Quand

Plusieurs sessions par an, selon le nombre d'inscriptions

Via le formulaire

<https://urlz.fr/o6Uv>

ou en contactant les organisateurs par mail

l.marie@biomasse-normandie.org

madeleine.breguet@normandie.chambagri.fr

INSCRIVEZ-VOUS !

Professionnel de la concertation



Vous
(porteur de projets)

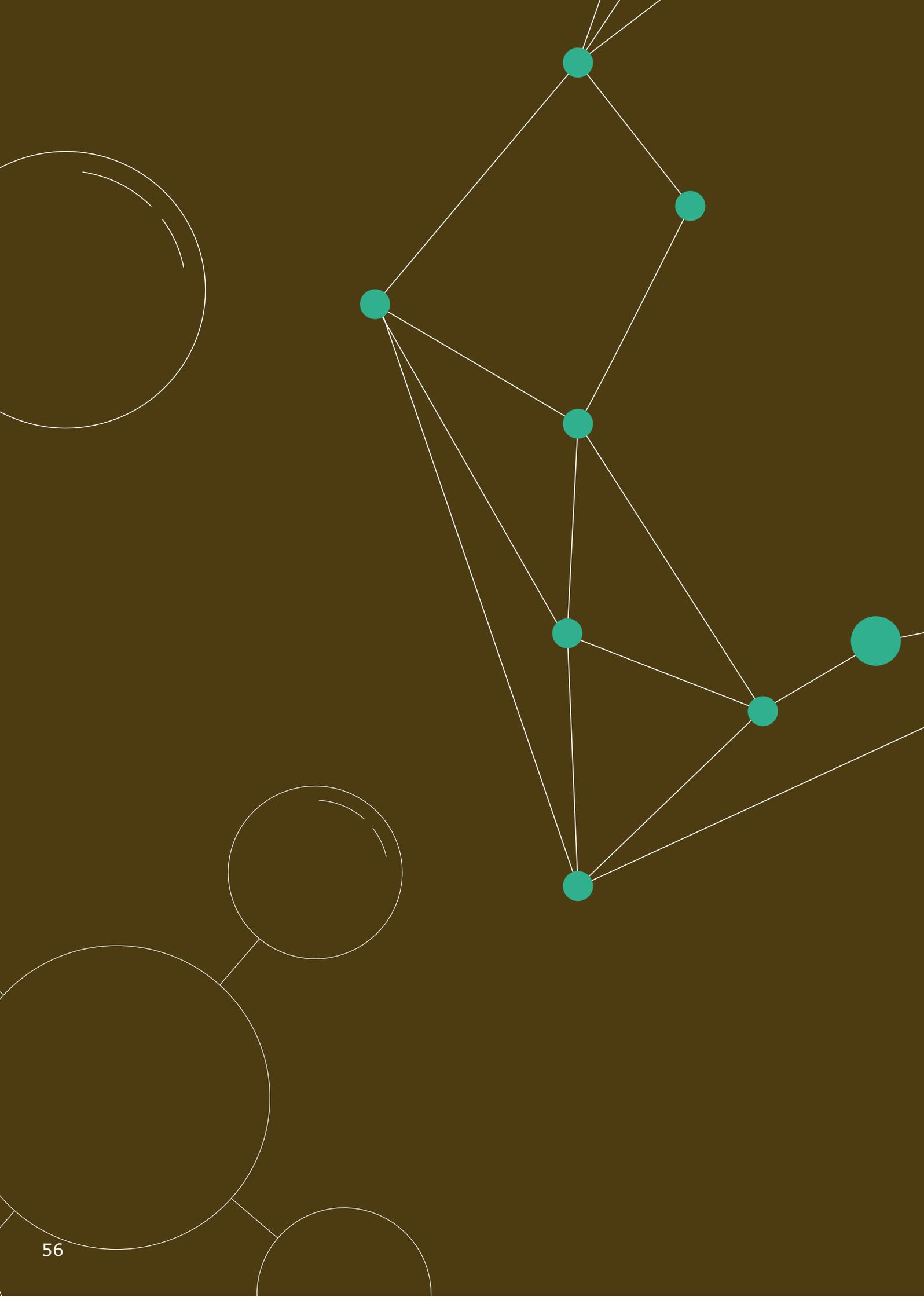


Animateur Métha'Normandie
Expert Méthanisation



Animateur Métha'Normandie
Expert Méthanisation







8

BIBLIO UTILE

CHARTRE

FRISE
CHRONOLOGIQUE

PARCOURS
ÉTAPE PAR ÉTAPE

BOÎTE
À OUTILS

ANNUAIRE
ACTEURS

FAQ
IDÉES REÇUES

EXEMPLE
DÉMARCHE

FORMATION

BIBLIO
UTILE

Quelques ressources

Guides, retours d'expérience, bonnes pratiques...

Méthanisation

- « La méthanisation en 10 questions »
Livret, ADEME
- « Métha'Quizz »
Outil de présentation et de formation,
Biomasse Normandie

Volet élus locaux

- « Échange avec les élus de mon territoire »
Guide bonnes pratiques, AILE
association

Outil d'aide au diagnostic acceptabilité

- stAArt
Outil, Acceptables Avenirs

Acceptabilité

- « Méthanisation agricole : Retour d'expérience sur l'appropriation locale des sites en injection »
Enquête, GRDF et HB Conseils
- « L'acceptabilité sociale, késako ? »
Fiches pratiques, Biomasse Normandie
- « Inclure, concerter, dialoguer... késako ? »
Fiches pratiques, Biomasse Normandie

Dialogue territorial

- « Informer et dialoguer, autour d'un projet de méthanisation »
Guide, ADEME
- « Comment engager un dialogue constructif avec les parties prenantes »
Guide, PROMÉTHA
- « Pilotez votre projet de méthanisation en lien avec les acteurs de votre territoire »
Guide, CERDD

Outil d'aide au positionnement

- Méthascope
Outil, France Nature Environnement



Implantation

- « Préconisations à l'attention des porteurs de projet (privés comme publics) pour la création et l'implantation des projets d'unité de méthanisation agricole en Normandie »
Document, Préfecture de la Région Normandie

Impact sur l'immobilier

- « Analyse des transactions immobilières autour d'installations de méthanisation agricole »
Synthèse d'étude, Quelia, Artelia et Segat

Infos techniques complémentaires

- Site internet Métha'Normandie
Page Ressources

<https://www.methanormandie.fr/ressources/>

FILTRES PAR :

- Ressources techniques
 - Généralistes
 - Digestat
 - CIVEs
 - Valorisation du CO2
 - Bilan environnemental
 - BioGNV
 - Biodéchets
- Informations de base sur la méthanisation
- Projet de méthanisation
 - Rôle des collectivités
 - Montage de projet
 - Financement
 - Assurance
 - Réglementation
 - Acceptabilité sociétale et appropriation locale

Gestion des nuisances

- « Méthanisation et trafic routier : étude d'impact sur 2 sites agricoles franciliens »
Étude, GRDF
- « Paysage et Méthanisation en milieu rural »
Fiche, DREAL Grand-Est

Podcast

- « Ep 4 : Faire accepter mon projet »
Série de podcasts, Métha'Normandie

<https://www.methanormandie.fr/4-podcasts-sur-le-montage-de-projet/>





**VOUS AVEZ DES QUESTIONS
SUR LA MÉTHANISATION ?**

www.methanormandie.fr 🔍

**VOUS CHERCHEZ
LES BONS INTERLOCUTEURS
POUR EN SAVOIR PLUS SUR
LA CHARTE MÉTHA'NORMANDIE ET
LE DIALOGUE TERRITORIAL ?**

Loïc MARIE-JOSEPH, Chargé de mission acceptabilité et communication
l.marie@biomasse-normandie.org - 02 31 34 17 69



Février 2024